



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

- Agenda
- Extrait PV du Comité Directeur du 03.04.25
- Infos PV Commission Appel Disciplinaire du 31.03.25
- Infos PV Commission Discipline du 02.04.25
- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 01.04.25 et 03.04.25
- PV Commission des Statuts et Règlements du 01.04.25
- Erratum du PV Commission du Statut de l'Arbitrage du 06.03.25
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 01.04.25
- PV Commission d'organisation des Compétitions du 03.04.25
- PV Commission restreinte Football d'Animation du 03.04.25
- PV commission Féminine du 03.04.25
- Page Technique

### TIRAGE COUPE

Retrouvez dans ce numéro le tirage de la coupe 77 U15F visible sur Footclubs et le site internet du District



### DERNIER RELEVÉ COMPTA

Le relevé N°53 au 20.03.2052 a été édité et est téléchargeable sur FOOTCLUBS.

Date d'échéance de paiement : **le vendredi 11 avril 2025**

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord



### FINALES DE COUPES

Les finales des Coupes 77 auront lieu à THORIGNY les 31 mai, 1er, 7 et 8 juin 2025.



### FESTIVAL FOOT U13- U13f

Festival foot U13 et U13f le 5 avril 2025 à MOISSY CRAMAYEL

### REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES !!

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission des Terrains et Installations Sportives** (visite des sites selon un planning établi à l'avance pour vérifier la conformité des installations et être en capacité de se déplacer sur tout le département)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer la gestion des compétitions)

**Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est indispensable.**

Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

### DEVENEZ DELEGUE OFFICIEL DU DISTRICT

Le District de Seine-et-Marne poursuit le développement de son projet de déploiement de délégués officiels sur les matches.

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

**être en capacité de se déplacer sur tout le département et avoir une maîtrise des outils informatiques.**

Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures**

**- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 5 & 6 avril 2025



M. Jean-François DIDIER  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## MONTRY

### COMMISSION

Mardi 8 avril 2025

Commission des Statuts et Règlements  
18h00

Jeudi 10 avril 2025

Commission d'Organisation des  
Compétitions  
14H00

## LE MEE S/SEINE

### COMMISSION

Lundi 7 avril 2025

Commission du Statut des Educateurs  
17h00

Mardi 8 avril 2025

Commission d'Organisation des  
Compétitions  
14H00

Mercredi 9 avril 2025

Commission de Discipline  
16H00

Vendredi 11 avril 2025

Commission d'Arbitrage  
19H00

# Point Comm'

Avril 2025



Le mardi 25 mars 2025, les sections sportives U12-U13 se sont retrouvées à l'Urban Soccer de Lognes pour un tournoi multi-activités haut en couleur !

Au programme :

- Foot en marchant
- Futnet
- Foot à 5
- Stand d'arbitrage
- Temps d'échange avec l'association @colosseauxpiedsdargile

Un grand merci à toutes les sections sportives pour leur présence, leur bonne humeur et leur fairplay tout au long de l'après-midi.

Et un énorme merci à Urban Soccer pour l'accueil !



Festival Foot U13 Pitch !

- Stade Paul Raban - Moissy-Cramayel
- Samedi 5 avril 2025

Les U13G et U13F se retrouvent pour une journée de passion et de football ! Qui sera sacré champion ?

Finales Futsal Espoirs

- U9 – Gymnase de la Chevée (Saint-Souplets)
- U11 – Gymnase Gérard Fourcher (Châtelet-en-Brie)
- U13 – Gymnase des Templiers (Coulommiers)

Les jeunes talents sont prêts à en découdre pour le titre ! Venez les soutenir et vibrer au rythme du futsal !



Coupe 77 de Futnet

- Samedi 31 mai
- 13h – 18h
- Stade du Moulin à Vent – Thorigny-sur-Marne

Venez découvrir et participer à la Coupe 77 de Futnet ! Un événement unique mêlant technique, agilité et spectacle. Ne manquez pas cette journée dédiée au futnet !

Infos & inscriptions :

- Tony Dos Santos Alves – 06 87 57 80 37
- tdossantos@seineetmarne.fff.fr



Rejoignez-nous!

Le Point  
Comm'

Avril 2025



Cliquez ici



Cliquez ici



Cliquez ici



# FINALES FUTSAL ESPOIRS

FUTSAL ESPOIRS

# FINALE

CATÉGORIE U9



DIMANCHE 13 AVRIL 2025

GYMNASE DE LA CHEVÉE  
77165 SAINT SOUPLETS



# FUTSAL ESPOIRS FINALE

## CATÉGORIE U11



SAMEDI 12 AVRIL 2025

GYMNASE GÉRARD FOURCHER  
77820 CHATELET EN BRIE



# FUTSAL ESPOIRS FINALE

## CATÉGORIE U13



**DIMANCHE 13 AVRIL 2025**

**GYMNASSE DES TEMPLIERS  
77120 COULOMMIERS**





# Comité Directeur

## **EXTRAIT PROCÈS VERBAL du jeudi 3 avril 2025**

### **FESTIVAL FOOT U13**

Suite au forfait général de Bussy en Critérium Espoirs U13 et à la proposition de la Commission Foot Animation, à savoir : élimination de l'équipe de Bussy 1, qualification de l'équipe arrivée 3<sup>ème</sup> de la poule G Trilport 31.

**Le comité valide cette proposition en dernier ressort.**



# Commission d'Appel Disciplinaire

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du lundi 31 mars 2025**

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 29305776  
Hericy Vul Sam 21 – Chatelet En Brie US 21  
U16 D3E du 02/02/25

Match 28246555  
Mormant FC - Emerainville  
Séniors D2B du 09/03/25

Match 29616772  
Bois le Roi 2 – Futsal MRT 2  
Futsal D2A du 16/02/25



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 2 avril 2025**

**Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **AUDITIONS**

Match 30173303  
Magny Le Hongre – Mouroux CS1  
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

MATCH 28913598  
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21  
U16 D1 DU 01/12/2024

Match 29236593  
MCG 23 – Crecy Fc 23  
U14 D4C du 08/03/25

## **REPRISE DE DOSSIER**

Match 28281772  
Vaires Ent. E C US – Le Mée Sports 21  
U14 D1 du 15/03/25

**Match 28913660**  
Claye Souilly – Chelles  
U16 D1 du 16/03/25

**Match 28246716**  
Saint Mard – St Pathus  
Séniors D3A du 23/03/25

**Match 28246478**  
Coulommiers Brie F – Emerainville Fc  
Séniors D2B du 23/03/25

**Match 29882928**  
Servon – St Mard  
Séniors Critérium Féminin A du 22/03/25

**Match 28245405**  
Quincy Voisins – Pontault Comb. Port  
Séniors D2A du 23/03/25

**Match 53246681**  
Claye Souilly – Vaires Ent. Et. C. Us  
Séniors Coupe 77 du 23/03/25

**Match 29616784**  
Pommeuse F – Futsal MRT2  
Futsal D2A du 10/03/25

**Match 29272684**  
Nandy FC 22 – Servon Fc 21  
U16 D3D du 16/03/25

**Match 53247368**  
Bussy St Georges – Pontault Com. UMS  
U16 Coupe 77 du 23/03/25

**Match 53121399**  
US Torcy – Dammarie  
U14 Coupe Comité du 22/03/25

**Match 53246750**  
Ponthierry US – Lagny Messagers FUS  
CDM Coupe 77 du 23/03/25

**Match 28914246**  
Claye Souilly – Pontault Comb. Port 21  
U16 D2B du 23/03/25

## **CHAMPIONNAT**

**Match 29236326**  
Buccenne – Magny Le Hongre  
U14 D4B du 22/03/25

**Match 29253890**  
Ent Crisenoy Arc – Ponthierry US 32  
Vétérans D4C du 30/03/25

**Match 28881500**  
Thorigny Fc – Snie Fc  
CDM D1 du 30/03/25

**Match 29221075**  
Ferté S/Jouare – Ent Emerin/Champs  
Séniors D4A du 30/03/25

**Match 28239139**  
Sénart Moissy – Pays Fontainebleau  
Séniors D1 du 30/03/25

**Match 28247574**  
Cesson VSD – Jouy Yvron ES  
Séniors D3D du 30/03/25

**Match 29221076**  
AFPO – Plaine France Fc  
Séniors D4A du 30/03/25

**Match 28246568**  
Mormant - Cosmo  
Séniors D2B du 30/03/25

**Match 28913442**  
Gretz Tournan – Briard  
U18 D1 du 30/03/25

**Match 28915033**  
St Thibault – Val de France  
U18 D2A du 30/03/25

**Match 28247702**  
Boissise Pringy – Combs La Ville  
Séniors D3 du 30/03/25

**Match 28247621**  
FC Guignes - Ozoir  
Séniors D3D du 30/03/25

**Match 28245464**  
Pontault-Comb Port – Trilport USF  
Séniors D2A du 30/03/25

**Match 30171794**  
Vaires – Pontault Comb USM  
U15 - 29/03/25

**Match 28246775**  
Brie Nord – Quincy Voisins  
Séniors D3A du 30/03/25

**Match 29221549**  
Brie Est FC – Busy St George FC  
Senior D4B du 30/03/2025

**Match 28246771**  
Frat. Esbly Foot 1 – St Mard As 1  
Senior D3 du 30/03/2025

**Match 28915296**  
Servon FC – C.P.S.P.  
U18 D2 du 16/03/2025

**Match 28281769**  
Loing FCI – Avon US  
U16 D2 du 30/03/2025

## **DOSSIERS TRANSMIS PAR** **LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE**

**Match 29236808**  
Val de L'Yerres - Pontault Com. USM  
U14 D4 du 15/02/25

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 29272761**  
Bombonnaise AS 21 – Braytois C.S. 21  
U16 D3 Poule E du 02/03/25

**Match 28239109**  
Servon fc - Meaux Academy Cs 2  
Séniors D1 du 23/03/25

**Match 28246992**  
Pontault Com USM 2 - Othis  
Séniors D3B du 16/03/25

## **CONVOCATIONS**

**Match 28915298**  
Loing Fci – Avonnaise US Foot  
U18 D2 du 16/03/25



# Commission Départementale Prévention, Médiation, Education

**PROCES-VERBAL du mardi 01 avril 2025**

## **Commission Restreinte**

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

### **NOUVEAUTE**

#### **Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place**

**Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.**

**Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :**

- **L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- **Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- **Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

**Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.**

### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

**En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».**

**Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».**

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

## **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :**

### **Match n° 29221042 JOUARRE 1 – FERTE SOUS JOUARRE 1 – SENIORS D4A du 06/04/2025 à 15h30**

La Commission,

Considérant la transmission par le club JOUARRE d'une déclaration de match sensible,

Considérant que dans cette déclaration le club fait état d'incidents lors d'un tournoi qu'il avait organisé,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitre assistant officiel à la charge des deux clubs et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de JOUARRE.**

**Demande au club de JOUARRE de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,**

**Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

### **Match n° 29272968 LOING FCI 22 – BAGNEAUX NEMOURS U 21 – U16 D3F du 06/04/2025 à 13h00**

La Commission,

Considérant la transmission par le club de BAGNEAUX NEMOURS d'une déclaration de match sensible,

Considérant que dans cette déclaration le club fait mention d'incidents lors du match aller,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un Arbitre central officiel Adulte à la charge du club de LOING FCI , de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge des deux clubs et d'un Délégué officiel à la charge du club de BAGNEAUX NEMOURS,  
Demande au club de LOING FCI de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre.**

**Match n° 28919737 NANTEUIL LES MEAUX 21 – COMBS LA VILLE 21 – U14 D3B du 05/04/2025 à 15h00**

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de COMBS LA VILLE,

Considérant que le match aller a fait l'objet d'un traitement en Commission de Discipline,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de COMBS LA VILLE,  
Demande au club de NANTEUIL LES MEAUX de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre.**

**Match n° 28246587 ROISSY EN BRIE 1 – PONTAULT COMBAULT UMS 1 – SENIORS D2B du 06/04/2025 à 16h00**

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible par le club de ROISSY EN BRIE,

Considérant que la rencontre est un match de haut de tableau,

Considérant que le club de ROISSY EN BRIE fait état de craintes quant à la présence de supporters en nombre du club de PONTAULT COMBAULT UMS,

Considérant que le club de ROISSY a déjà contacté sa mairie pour demander que des médiateurs soient présent et que la Police Municipale assure une surveillance,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge des deux clubs et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de ROISSY EN BRIE,  
De déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

**MEAUX / DAMMARIE**

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

**Informations concernant cette reprise :**

**Pour les matchs à domicile :** organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

**Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.**

**Pour les matchs à l'extérieur :** informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



# Commission Départementale Prévention, Médiation, Education

**PROCES-VERBAL du mardi 03 avril 2025**

## **Commission Restreinte**

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

### **NOUVEAUTE**

#### **Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place**

**Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.**

**Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :**

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

**Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.**

### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

**En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».**

**Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».**

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

## **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

### **Match n° 30171798 BUSSY ST GEORGES FC 1 – AMICALE MONTEREAU AS 1 – U15 N1 du 05/04/2025 à 16h00**

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés entre les deux clubs plus tôt dans la saison en catégorie U18,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les précautions pour cette rencontre afin d'éviter tout incident,

Considérant après échange avec M. SABOTIER, Président de BUSSY, que celui-ci va avertir les services de la ville pour une présence de la Police Municipale,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitre assistant officiel à la charge des deux clubs,  
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

## **MEAUX / DAMMARIE**

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

### **Informations concernant cette reprise :**

**Pour les matchs à domicile** : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

**Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs**

inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

**Pour les matchs à l'extérieur :** informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 01 avril 2025

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU

**Présents** : Patricia GUILIANI - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

**Assiste** : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

**Absent excusé** : Christophe ESTEVE - Christophe LE MINOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

### Erratum

#### **MATCH 28245454**

#### **ST THIBAUT FC 2 – QUINCY V.1**

#### **SENIORS D2A DU 16/03/2025**

Réclamation d'après match du club de QUINCY V concernant le nombre de joueurs mutés de ST THIBAUT FC inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance de la réclamation de QUINCY pour la dire recevable en la forme

Considérant que le club de ST THIBAUT FC a inscrit les joueurs :

BENCHERIF Leny (enregistrement 13/09/2024) MH

DAVID Abdul Azeez (enregistrement 31/12/2024) MH

GEORGELIN Xavier (enregistrement 09/07/2024) MN

NDUNGU Igor (enregistrement 28/01/2025) MH

SIMAMONIKA Darrys (enregistrement 17/09/2024) MH

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 6 joueurs mutés dont 2 maximum hors période

Considérant que l'équipe de ST THIBAUT FC a fait participer 4 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ST THIBAUT FC 2 et en attribue le gain à l'équipe de QUINCY V.1, (3 points ; 1 but) le club de QUINCY conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre.**

RSG District Article 7.5

Débit ST THIBAUT FC : 43,50€

Crédit : QUINCY V.1: 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## REPRISE DE DOSSIERS

**MATCH 53121865****MEAUX CS 22 – ENT. USBPO/ESPB 21****COUPE 77 U16 DU 23/03/2025**

Réclamation d'après match par courriel en date du 24/03/2025 du club ENT. USBPO/ESP concernant le joueur VLASIC Théo susceptible d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MEAUX a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que l'équipe supérieure U16 R3 a été éliminée de la Coupe de Paris U16 le 13/10/2024 et que le joueur VLASIC Théo ne figure pas sur la FMI du 13/10/2024

Considérant que l'équipe U15 R2 n'est pas une équipe supérieure à l'équipe U16 D2

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**Dit réclamation non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District article 7.8

- Débit de ENT. USBPO/ESP : 43.50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 28914246****CLAYE S. 23 – PONTAULT PORT 21****U16 D2B DU 23/03/2025**

Réclamations du club de PONTAULT PORT par courriel en date du 24/03/2025 sur la qualification des joueurs de CLAYE SOUILLY

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant qu'il n'y a aucune réserve sur la FMI

Considérant qu'une réclamation pour être recevable doit être nominale et motivée, ce qui n'est pas le cas

Par ces motifs

**Dit réclamation irrecevable, résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District article 30bis

- Débit de PONTAULT PORT : 43.50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 53121764****DAMMARIE CITY 31 – LESIGNY 32****COUPE COMITE VETERANS DU 23/03/2025**

Réserves de DAMMARIE CITY concernant les joueurs de LESIGNY susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que la confirmation de la réserve de DAMMARIE CITY a été faite le 25/03/2025, donc hors délai

Par ces motifs

**Dit réserves irrecevables en la forme, résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District article 30

- Débit de DAMMARIE CITY : 43.50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 53261397**  
**FONTENAY TRES. 32 – MORMANT 32**  
**COUPE COMITE VETERANS DU 23/03/2025**

Réserves de MORMANT concernant les joueurs de FONTENAY TRES susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure de FONTENAY TRES 31 ne disputait pas de rencontre officielle le 23/03/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 16/03/2025 et l'a opposée à MONTFERMEIL 31 pour le compte du championnat ANC R3C

Considérant qu'après vérification les joueurs CHABOU Gayen, GOUDIABY Baboukar, BATRIN Dominique et PENNORS Willy figurant sur la feuille de match du 16/03/2025 ont participé à la rencontre en référence

Par ces motifs, dit la réserve de MORMANT fondée, ces joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

**Donne match perdu par pénalité à FONTENAY TRES.(- 1 point ; 0 but) et qualifie l'équipe de MORMANT pour le tour suivant**

RSG District article 7.9

Débit FONTENAY TRES : 43,50 €

Crédit MORMANT : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 53261420**  
**MITRY OURCQ PTG 35 – VAUX ROCHETTE 35**  
**COUPE COMITE +45 ANS DU 23/03/2025**

Observation d'après match du club de Vaux Rochette concernant la durée des 2 mi-temps

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'arbitre de la rencontre est seul maître du temps,

Par ces motifs

**Dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 29253537**  
**VILLENOY 32 – ST MARD 31**  
**VETERANS D4A DU 23/03/2025**

Observations d'après match du club de ST MARD concernant les joueurs de VILLENOY susceptibles d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure ou que plus de 3 joueurs aient participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

**Point 1** : Considérant que l'équipe supérieure de VILLENOY 31 ne disputait pas de rencontre officielle le 23/03/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 16/03/2025 et l'a opposée à ST PATHUS 31 pour le compte du championnat VET D3A

Considérant qu'après vérification les joueurs MIKALA KUMBA Trésor, LUCATS Clément, TANINMIS Alperen, BEN BOUDAOUUD Malik, GEORGE Eddy et FIANI Lionel figurant sur la feuille de match du 16/03/2025 ont participé à la rencontre en référence

Dit observations d'après match de ST MARD fondées, ces joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

**Point 2 :** Considérant que les joueurs suivants ont pris part à plus de 10 rencontres en équipe supérieure : TANINMIS Alperen (11), BEN BOUDAUD Malik (11), GEORGE Eddy (11) et FIANI Lionel (12)

Par ces motifs

**Donne match perdu par pénalité à VILLENOY 32.(- 1 point ; 0 but) l'équipe de ST MARD 31 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre**

RSG District article 7.9

Débit VILLENOY : 43,50 €

Crédit ST MARD : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **CHAMPIONNAT**

### **MATCH 28246772**

#### **COURTRY F. 1 – ST PATHUS 1**

#### **SENIORS D3A DU 30/03/2025**

Réserves inscrites sur la FMI du club de COURTRY concernant la participation du Joueur MARIETTE Yannick susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

Courriel de ST PATHUS en date du 1<sup>er</sup> avril relatant l'attitude de l'arbitre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que les réserves n'ont pas été confirmées par le club de COURTRY

Par ces motifs

**Dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

Transmet le dossier à la CDA concernant l'attitude de l'arbitre

RSG District art.30

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 29272955**

#### **ENT. UBBPO/ESPB 21 – BRAYTOIS 22**

#### **U16 D3F DU 30/03/2025**

Réserves du club de BOISSISE concernant l'ensemble des joueurs de BRAYTOIS 22 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure de BRAYTOIS 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 30/03/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 23/03/2025 et l'a opposée à CHATELET EN BRIE 21 pour le compte du championnat U16 D3E

Considérant qu'après vérification les joueurs SENOBLE Jules et ROBERT Enzo figurant sur la feuille de match du 23/03/2025 ont participé à la rencontre en référence

Par ces motifs,

Dit la réserve de BOISSISE fondée

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BRAYTOIS 22 et en attribue le gain à l'équipe de ENT. UBBPO/ESPB 21 (3 points ; 1 but)**

RSG District article 7.9

Débit BRAYTOIS : 43,50 €

Crédit BOISSISE : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 29261381  
OZOUER 5 – VAUX ROCHETTE 5  
CDM D2C DU 30/03/2025**

Réserves du club de OZOUER concernant le nombre de joueurs mutés hors période du club de VAUX ROCHETTE

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant après vérification, qu'aucun joueur muté ne figure sur la FMI en référence

**Dit réserves non fondées, résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District article 7.5

- Débit de OZOUER : 43.50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 29616909  
LIEUSAINT 2 – BS ACADEMY 2  
SENIORS FUTSAL D2B DU 29/03/2025**

Réclamation du club de BS ACADEMY concernant le joueur ALVES DA COSTA David de LIEUSAINT susceptible d'avoir pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe supérieure de LIEUSAINT 1 ne disputait pas de rencontre officielle le 29/03/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 22/03/2025 et l'a opposée à CHAMPS FFC 2 pour le compte du championnat FUTSAL D1

Considérant qu'après vérification le joueur ALVES DA COSTA David figurant sur la feuille de match du 22/03/2025 a participé à la rencontre en référence

Par ces motifs,

Dit la réclamation de BS ACADEMY fondée

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de LIEUSAINT 2 l'équipe de BS ACADEMY 2 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre**

RSG District article 7.9

Débit LIEUSAINT : 43,50 €

Crédit BS ACADEMY : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 28246997  
LOGNES 2 – VILLEPARISIS 2  
SENIORS D3B DU 30/03/2025**

Réserves du club de VILLEPARISIS concernant l'ensemble des joueurs de LOGNES 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure de LOGNES 1 ne disputait pas de rencontre officielle le 30/03/2025 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 23/03/2025 et l'a opposée à BRIE FC 1 pour le compte de la Coupe 77 SEN

Considérant qu'après vérification les joueurs REDOUTE MAHE Joachim, VITALIEN Yannis et MENDES DA SILVA Williams figurant sur la feuille de match du 23/03/2025 ont participé à la rencontre en référence  
Par ces motifs,

Dit les réserves de VILLEPARISIS fondées

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de LOGNES 2 et en attribue le gain à l'équipe de VILLEPARISIS 2 (3 points ; 4 buts)**

RSG District article 7.9

Débit LOGNES: 43,50 €

Crédit VILLEPARISIS : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 28239136**

#### **ST THIBAUT 1 – GRETZ TOURNAN 2**

#### **SENIORS D1 DU 30/03/2025**

Réclamation d'après match du club de GRETZ TOURNAN par courriel en date du 31/03/2025 concernant le nombre de joueurs mutés de ST THIBAUT FC inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance de la réclamation de GRETZ TOURNAN pour la dire recevable en la forme

Considérant que le club de ST THIBAUT FC a inscrit les joueurs :

BIGEARD Quentin (enregistrement 14/07/2024) MN

DIALLO Mouhamadou (enregistrement 01/10/2024) MH

SAVE Lilian (enregistrement 07/10/2024) MH

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 6 joueurs mutés dont 2 maximum hors période

Considérant que l'équipe de ST THIBAUT FC n'est pas en infraction (PV Statut de l'arbitrage 06/2024)

Par ces motifs

**Dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District Article 7.5

Débit GRETZ TOURNAN : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 29221549**

#### **BRIE EST 1 – BUSSY 2**

#### **SENIORS D4B DU 30/03/2025**

Suite à un problème avec la FMI à la fin de la rencontre, feuille de match papier envoyée remplie seulement par le club recevant et l'arbitre

**La Commission demande au club de BUSSY de faire parvenir la composition de son équipe dans les meilleurs délais**

#### **MATCH 28919851**

#### **BOMBONNAISE 1 – CPSP 1**

#### **U14 D3C DU 03/05/2025**

Demande d'application de l'article 23.8 du RSG du District par courriel du 26/03/2025 du club de CPSP

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant l'art 23.8 :

*23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

*Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.*

**Considérant que l'équipe de BOMBONNAISE 1 a fait forfait lors du match aller du 07/12/2024, la Commission dit que le match retour se déroulera sur les installations de CPSP**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 29778594**

**ROISSY 1 – CPSP 1**

**U13 EXC DU 10/05/2025**

Demande d'application de l'article 23.8 du RSG du District par courriel du 26/03/2025 du club de CPSP  
La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant l'art 23.8 :

*23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

*Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.*

**Considérant que l'équipe de ROISSY 1 a fait forfait lors du match aller du 16/11/2024, la Commission dit que le match retour se déroulera sur les installations de CPSP**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **EN COURS D'EXAMEN**

**MATCH 28246771**

**ESBLY 1 – ST MARD 1**

**SENIORS D3A DU 30/03/2025**

Match non joué

**MATCH 29272070**

**COURTRY F. 21 – BRIE FC 21**

**U16 D3A DU 30/03/2025**

Match non joué

## **CONVOCATION**

**LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11**

**CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025**

Réserves du club de LE MEE concernant la participation, pour l'équipe de BUSSY du joueur DURVEL Matthys, licence 9603229141, non inscrit sur la feuille de match

**La commission convoque pour sa réunion du 15 avril 2025 à 18h30 au MEE**

Du club de BUSSY :

KAKUDJI Delka, éducateur

DURVEL Matthys, joueur

Du club de LE MEE :

CHACHOUA Benamail, éducateur

Du club de USPBO :

LEBLANC Ludovic, éducateur

Du club de MONTEREAU :  
CHETTOUH Amar, éducateur

**MATCH 53240584**  
**ST PATHUS 1 – SENART M. 2**  
**COUPE 77 U15F DU 16/03/2025**

Réclamation du club de ST PATHUS par courriel en date du 17 mars 2025 concernant une joueuse , prénommée Diane non inscrite sur la FMI, les joueuses de SENART M jouant sans numéro sur leur maillot. Cette joueuse serait susceptible d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure.

**La commission convoque pour sa réunion du 15 avril 2025 à 19h00 au MEE**

Du club de SENART MOISSY :  
NASRI Lylou, éducatrice  
GANGA MAVOUICA Luana, arbitre assistante  
DUBARD Diane, joueuse  
HOUMANI Rajaa, dirigeante

Du club de ST PATHUS :  
CARTIER Eric, arbitre  
BLIN Maxime, éducateur  
POITEVIN Patrick, arbitre assistant  
MOULON Aline, dirigeante

## **TOURNOIS**

**Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires**

### **VARENNES**

Tournoi U10/U11 et U12/U13 des 19 et 20 avril 2025

Tournoi U6/U7 et U8/U9 des 19 et 20 avril 2025

**Merci de préciser nb de matchs sur chaque journée**

### **CHANGIS**

Tournoi U10 et U11 du 24 mai 2025

Tournoi U12/U13 du 25 mai 2025

Tournoi U6/U7 et U8/U9 du 14 juin 2025

**Revoir les temps de jeu (sur la journée temps <= au temps d'un match)**

### **GRETZ TOURNAN**

Tournoi U8 et U10 du 27 avril 2025

Tournoi U6/U7, U9 et U11 du 1<sup>er</sup> mai 2025

**Validés sous réserve de la disponibilité des installations**

### **VILLENY**

Tournois U6/U7, U8, U9 et U12 du 19 avril 2025

Tournoi U10 du 20 avril 2025

Tournois U11 et U13 du 24 mai 2025

**La Commission attire l'attention du club de VILLENY sur la journée du 24 mai, le club ayant un match programmé sur cette date à domicile. S'agissant du dernier week-end de championnat, les matchs doivent se jouer pour toutes les équipes le même jour, à la même heure.**

**Revoir les temps de jeu (sur la journée temps <= au temps d'un match)**



# Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

## PROCÈS VERBAL du lundi 6 mars 2025

### ERRATUM

**Présidente** : Christiane CAU

**Secrétaire de séance** : Alain PARENT

**Présents** : Bernard MARMION, Fabien EL MKELLEB, Y, Pierre HUBERT,

**Absents excusés** : Dominique CHATELLIER - Gilles TANNIER.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

### RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Arbitres n'ayant pas renouvelé leurs licences arbitres au 28 février 2025, sont donc considérés comme démissionnaires et ne couvrent plus leur club.

ARRIOUACH Rachid	MOISSY
BELHADEF Abdelmajid	DAMMARIE LES LYS
BELKHIRIA Fares	MELUN
BOUHOUCHE Rida	ST THIBAULT
BRAZAO Thierry	PRESLE EN BRIE
CAMARA Mohamed	ROISSY
DIALLO Lamine	TORCY
DRICI Mounir	MELUN
FALL Oumar	MEAUX
FOSSO Lewis	MELUN
GOMES Esteban	MORMANT
HENRY Charles	VERNEUIL L'ETANG
KOFFI N'Guessan	CHATELET
LHOTE Thierry	BREUILLOISE
LOUNES Adam	DAMMARIE CITY
MENDY Katafending Olivier	MOISSY
NOURO Mohamed	NANGIS
ORNEM Carla	MORMANT
PIQUIONNE Sébastien	DAMMARTIN
ROLDAN Mathieu	CESSON
TORRES Fernandes C	BOISSISE

TROLY Renan

ST THIBAULT

Arbitres ayant arrêté en cours de saison

CAMARA Hamoujeta

BRIARD

DUFAU Julien

AVON

HASSOUN Adam

CHEVRY COSSIGNY

MATHIAUX Esteban

MAGNY LE HONGRE

### CANDIDATS ARBITRES AYANT SUIVI LES SESSIONS DE FORMATION FOOT A 11

#### MODULE 4 - MAI 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

AISSAOUI	Amel	MOISSY
BABA	Abdelkebir	COULOMMIERS
BERRIC	Nolhan	VAIRES
BOUKHRISS	Inaya	MEAUX
CHALLET	Cantyn	BRIARD
DAS ROUSSE	Aymeric	QUINCY
DJIDJ	Naim	TORCY
GROSDEMANCHE	Liam	COULOMMIERS
GUESSOUS	Salah Eddine	INDEPENDANT
GUILLEMIN	Emma	TORCY
HAUSVIRT	Jean Luc	SERVON
KANDA MBUYAMBA	Didier	BRIE FC
MATSIMA	Elonn	VAL DE FRANCE
MIRANDELA	Pedro	VAL DE FRANCE
MOUAKI	Idriss	INDEPENDANT
PATIN	Gregory	ST PATHUS
TANGHE	Cedric	LE PIN
GAMRAOUI	Lotfi	CHAMPS FET 11

#### MODULE 1- OCTOBRE 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BENMAHAMMED	Amar	MITRY
BERKANI	Nour	CHELLES
CHAMBRIER	Alexis	CRECY
DOMINGUES DO CARL	Joaquim	SNIE
GOURDIN	Teo	BRIE EST
JACOB MOREIRA	Romain	CHANGIS
JAVEGNY	Antonio	NUSO
JOCOLAS	Jonathan	VILLENROY
KANDA KABEYA	Francois	COULOMMIERS
KIDARI	Benamar	MITRY
LAMZEL	Nourdine	VILLEPARISIS
MAMBWINI KIVUILA	Kevin	LOGNES
PAM	Jovanny	TORCY

VERSTRAET Johnny VAL D'EUROPE

MODULE 2 - NOVEMBRE 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BELGAID	Yacine	COURTRY FC
BEN ZAIED	Nasreddine	FERRIERES
AUVET	Morgan	VAIRES
DE AZEVEDO	Yannis	COURTRY FC
IZEMRANE	Yacine	PRESLES
KARAMOKO	Abou	PARIS UNIVERS
MAKARAWIER	Norick	VILLENNOY
MBUYI	Mukana	CRECY
LIEGEOIS	Antony	NANTEUIL

MODULE 3 - JANVIER 2025

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

BRUCTER	Stephen	PRESLE EN BRIE
DERMESRIOBIA N	Rudy	GRETZ/TOURNAN
LE THUAUT	Gaetan	THORIGNY
MASSIOT	Romain	CENTRE PERF
MENDY	Nelson	COMBS LA VILLE
MUSTAPHA	Soulaymane	CHAMPS
TCHAMY	David	LAGNY MES
ADJILI	Ryad	CHELLES
FOULER	Dean	MOUSSY LE NEUF
PERRE	Noel	MELUN

MODULE 3

Candidats reçus en théorie et en attente de validation contrôle pratique terrain.

Ces candidats valideront leur rattachement à leur club si leur contrôle pratique terrain est positif et sous réserves d'avoir dirigé SIX rencontres supplémentaires d'ici la fin de saison 2025-206.

DAGORNE	Quentin	THORIGNY
DOUCOURE	Samba	FERTE/JOUARRE
HADDAD	Salah	CHELLES
ISKOUNEN	Amine	TORCY
LESALLES	Alan	CHELLES
MARTINS BARROS	Juceleno	THORIGNY

## SITUATION PREVISIONNELLE DES CLUBS AU 28 FEVRIER 2025

La situation définitive des clubs sera arrêtée au 15 Juin 2025 en fonction de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage. Les éventuelles sanctions sportives et financières, au regard des articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, seront appliquées pour toute la saison 2025-2026 sur la base de cette situation au 15 Juin 2025.

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2025-2026 (nombre d'arbitre insuffisant).

### OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres avec au moins 2 arbitres de football à 11 dont 1 majeur.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- \* soit un arbitre officiel,
- \* soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

Amendes financières (article 46 du Statut de l'Arbitrage).

Clubs de D1 : 120 euros par arbitre manquant.

Clubs autres divisions : 30 euros par arbitre manquant.

Ces amendes sont doublées par la deuxième année d'infraction, triplées pour la troisième année d'infraction et quadruplées pour la quatrième année d'infraction et suivantes.

### 1<sup>ère</sup> ANNEE D'INFRACTION

#### **CLUBS EN D1 (4 arbitres)**

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

#### **CLUBS EN D2 (2 arbitres)**

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

DAMMARIE CITY - manque 1 arbitre

OLYMPIQUE DU LOING - manque 1 arbitre

#### **CLUB EN D3 (2 arbitres)**

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**

GUIGNES - manque 2 arbitres

JOUY-YVRON - manque 1 arbitre

NANGIS - manque 2 arbitres

**CLUBS EN D4 (1 arbitre)**

Amende de TRENTE EUROS par arbitre manquant.

MARLES - manque 1 arbitre

**CDM D1 (1 arbitre)**

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

**AUTRES DIVISIONS**

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

CHATELET EN BRIE - manque 1 arbitre.

DAMMARTIN – manque 1 arbitre

FC MUSCLE - manque 1 arbitre

**2<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION****CLUBS EN D1 (4 arbitres)**

Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

**CLUB EN D2 (2 arbitres)**

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**

MORMANT - manque 2 arbitres

**CLUBS EN D3 (2 arbitres)**

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**

LAGNY - manque 2 arbitres

**CLUB EN D4 (1 arbitre)**

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

FERTE/J - manque 1 arbitre

ST GERMAIN LAVAL – manque 1 arbitre

**CDM D1 (1 arbitre)**

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026**.

NEANT

**AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)**

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

**3<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION**

**CLUBS EN D1 (4 arbitres)**

Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ST THIBAULT      manque 2 arbitres

**CLUB EN D2 (2 arbitres)**

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres

**CLUBS EN D3 (2 arbitres)**

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

BAGNEAUX NEMOURS – manque 2 arbitres  
BRIE NORD - manque 2 arbitres  
GATINAIS VL - manque 2 arbitres  
NANDY - manque 2 arbitres  
VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

**CLUB EN D4 (1 arbitre)**

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

PLAINE DE FRANCE - manque 1 arbitre

**CDM D1 (1 arbitre)**

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

**AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)**

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

BRIE DES MORINS – manque 1 arbitre

**4<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION****CLUBS EN D1 (4 arbitres)**

Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

**CLUB EN D2 (2 arbitres)**

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

### **CLUBS EN D3 (2 arbitres)**

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ALLIANCE 77 – manque 2 arbitres  
CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 2 arbitres  
CHANGIS - manque 1 arbitre  
DAMMARIE LES LYS - manque 2 arbitres  
ESBLY - manque 2 arbitres  
FERRIERES - manque 1 arbitre  
LIEUSAIN - manque 1 arbitre  
MOUSSY LE NEUF - manque 2 arbitres  
PLESSIS – manque 2 arbitres  
PRESLES - manque 1 arbitre  
REBAIS – manque 2 arbitres  
VERNEUIL - manque 2 arbitres

### **CLUB EN D4 (1 arbitre)**

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros)) par arbitre manquant.

AMICALE BOCCAGE - manque 1 arbitre.  
JOUARRE - manque 1 arbitre.

### **CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)**

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison **2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

### **AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)**

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

ANNET - manque 1 arbitre  
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.  
BRAYTOIS - manque 1 arbitre  
BUCEENNE – manque 1 arbitre  
CONGISSOIS - manque 1 arbitre  
COUBERT - manque 1 arbitre.  
CRISENOY - manque 1 arbitre  
CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre  
LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre  
LA FORET - manque 1 arbitre  
MAISONCELLES manque 1 arbitre  
MJC PROVINS - manque 1 arbitre  
MOURoux manque 1 arbitre  
OZOUEUR - manque 1 arbitre  
REAU - manque 1 arbitre  
VAL YERRES - manque 1 arbitre

## **RAPPELS**

### **1.- NOMBRE DE MATCHES**

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2024-2025, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions des Comités Directeurs de Ligue et District.

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la troisième session de formation de février, soit six (6) matches officiels à diriger.

La Commission alerte les clubs concernant leurs arbitres qui, en raison du nombre d'indisponibilités déclarées ne pourront atteindre leur quota de matchs et donc couvrir leur club.

## 2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Présidente

Christiane CAU

Le Secrétaire de Séance

Alain PARENT



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025

**Président de séance :** M. Jean-Marie GENTILS

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marie RENAUD

**Présents :** M. Jean-Claude OFFREDI

**Absents excusés :** M. André ANTONINI, Mme Monique MACHO

**\*La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

\* **Contrôle** des feuilles de matchs

\* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.

\* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

\* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29617593	29/03/25	SENIORS D1 FEMININES	EFPF 2	SENART MOISSY 1
29902683	29/03/25	CRIT. FEMININS U15	Poule A QUINCY VOISINS 1	ESP. FEMININ FC 1
29881279	29/03/25	CRIT. FEMININ U15	Poule B VAL D'EUROPE 2	SENART MOISSY 2

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : [secretariat@seineetmarne.ffp.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.ffp.fr)

### CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I.

### **Rappels :**

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878488	22/03/25	CRIT. ESPOIR U9 Poule B	ANNET S/MARNE 31	EMERAINVILLE 31
29878520	22/03/25	CRIT. ESPOIR U9 Poule C	VARENNES FC 31	MORET VENEUX FC 31
29878548	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule A	CLAYE SOUILLY 31	BRIE FC 31
29878608	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule C	VAL D'EUROPE 31	TRILPORT 31
29878638	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule D	NOISIEL FA 31	MITRY COMPANS GOELLY 31
29878698	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule F	SENART MOISSY 31	DAMMARIE LES LYS 31
29878728	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule G	C.P.S.P 31	MORMANT FC 31
29878758	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule H	CLAYE SOUILLY 32	BRIE FC 32
29878818	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule J	VAL D'EUROPE 32	TRILPORT US 32
29878848	22/03/25	CRIT. U9 EXC Poule K	NOISIEL FA 32	MITRY COMPANS GOELLY 32

29878908	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule M	SENART MOISSY 32	DAMMARIE LES LYS 32
29878938	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule N	MORMANT FC 32	C.P.S.P 32
29911610	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	LOGNES US 33	US TORCY 33
29911611	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	VAIRES US 33	CHAMPS FFC 33
29911640	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	LOGNES US 34	US TORCY 34
29911641	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	VAIRES US 34	CHAMPS FFC 34
29911931	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule H	BREUILLOISE AS 31	BRIE FC 33
29912045	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	BRIE EST 32	FRAT. ESBLY 31
29912181	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule L	SAVIGNY LE TEMPLE 33	BOISSISE PRINGY 32
29912628	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule T	LESIGNY USC 32	FC GUIGNES 31
29907765	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4	MEAUX ACADEMY 4
29907901	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule F	LOGNES US 3	US TORCY 3
29908250	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule H	BREUILLOISE AS 1	FC CONGISSOIS 1
29908700	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	BRIE EST 1	FRAT. ESBLY 1
29908745	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule M	THORIGNY FC 3	FC COSMO 77 1
29908825	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule O	BREUILLOISE AS 2	BUCCEENNE AS 2
29908913	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 2	BOISSISE PINGY 1
29908943	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	SAVIGNY LE TEMPLE 3	CHAMPENOIS MV 2
29909289	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule V	BOIS LE ROI 1	MORET VENEUX 1

29916248	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 32	POMMEUSE FAREMOUTIERS 31
29916293	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	FRAT. ESBLY 31	BRIE EST 31
29916294	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	MITRY COMPANS GOELLY 33	COULOMMIERS BRIE F 32
29916457	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	EMERAILLE FC 31	VILLEPARISIS US 34
29916741	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule M	PONTAULT COM. UMS 32	ROISSY EN BIRE 32
29916820	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule O	AVONNAISE US 31	CHATELET EN BRIE 31
29916862	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule P	AVONNAISE US 32	CHATELET EN BRIE 32
29969441	22/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	PAYS DE FONTAINEBLEAU 32	VILLEPARISIS US 35
29905951	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule O	MARLES AC 1	LE MEE SPORTS 2
29905996	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule P	MARLES AC 2	LE MEE SPORTS 4
29778494	22/03/25	CRIT. U13 EXC	Poule B	PONTAULT COM. UMS 1	VILLEPARISIS USM 1
29967745	22/03/25	CRIT. FEMININS U11	Poule C	VAL D'EUROPE FC 1	MITRY COMPANS GOELLY 1
29881141	22/03/25	CRIT. FEMININS U13	Poule D	EFSSM 2	SENART MOISSY 2
29967448	22/03/25	CRIT. FEMININS U13	Poule E	EFSSM 1	MONTEREAU ASA 2

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
22/03/25	U8/U9	VILLEPARISIS
22/03/25	U8/U9	PONTAULT PORTUGAIS
22/03/25	U8/U9	FERRIERES EN BRIE
22/03/25	U8/U9	LE PIN
22/03/25	U8/U9	CESSON
22/03/25	U8/U9	LE CHATELET
22/03/25	U8/U9	SERVON

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29616925	22/03/25	SENIORS D2 FUTSAL Poule B	BS ACADEMY 2	FERTE SS/JOUARRE 2

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
15/03/25	U6/U7	BUSSY
15/03/25	U6/U7	VAIRES
15/03/25	U6/U7	VAL DE FRANCE
15/03/25	U6/U7	VAL D'EUROPE
15/03/25	U6/U7	COULOMMIERS
15/03/25	U6/U7	MOISSY
15/03/25	U6/U7	MORET VENEUX
08/03/25	U8/U9	A CESSON

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878486	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U9 Poule B	EMERAINVILLE FC 31	FERRIERES BRIE USD 31
29878936	08/03/25	CRIT. U9 EXC Poule N	MORMANT FC 32	VAUX LA ROCHETTE 32
29912041	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	FRAT. ESBLY 31	MOUROUX CS 31
29912042	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	EMERAINVILLE FC 32	BRIE EST FC 32

29912353	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule N	SENART MOISSY 33	PONTAULT COM. UMS 33
29912451	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	CESSON VSD 34	GRETZ TOURNAN 35
29912453	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	DAMMARIE LES LYS 33
29912483	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule Q	CHATELET EN BRIE 32	PONTHIERRY US 32
29912538	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule R	CHAMPENOIS MV 31	LOING FCI 31
29969054	08/03/25	CRIT. U10 EXC	Poule F	PONTAULT COM. UMS 35	NANDY FC 31
29908279	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule I	THORIGNY FC 1	COLLEGIEN AS 1
29908696	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	FRAT. ESBLY 1	MOUROUX CS 1
29908697	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	BRIE EST 1
29928793	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N. 1	AFPO 1
29908794	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	PLAINE DE FRANCE 2	CFCSO 1
29908939	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	SERVON FC 2	COMBS LA VILLE 2
29909387	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule X	PONTHIERRY 1	HERICY VUL. SAM. 1
29909473	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Y	PONTHIERRY 2	DAMMARIE LES LYS 2
29909724	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Z	PONTHIERRY 3	DAMMARIE LES LYS 3
29969185	08/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CHAMPS S/MARNE 1	US TORCY 1
29916816	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule O	CHATELET EN BRIE 31	PONTHIERRY US 31
29916858	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule P	CHATELET EN BRIE 32	PONTHIERRY US 32
29916889	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	BOIS LE ROI FC 31	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33

29969439	08/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	VAL D'EUROPE 32	LAGNY MESSAGERS 31
29905489	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	COLLEGIEN AS 2	BUSSY ST GEORGES 1
29906081	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule S	SERVON FC 3	LE MEE SPORTS 3

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
08/03/25	U6/U7	A ANNET
08/03/25	U6/U7	A LE PIN
08/03/25	U6/U7	A COLLEGIEN
08/03/25	U6/U7	A AFPO
08/03/25	U6/U7	A NANDY
08/03/25	U8/U9	A AS CHAMPS
08/03/25	U8/U9	A VAIRES
08/03/25	U8/U9	A NOISIEL FA
08/03/25	U8/U9	A BUSSY
08/03/25	U8/U9	A GUIGNES
08/03/25	U8/U9	A CESSON

## SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

### **RAPPEL IMPORTANT**

*La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.*

*Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.*

**Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club**

Week end des 29 et 30 MARS 2025			
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIR U9</a>	<a href="#">Emerainville fc 31 – Port., Pontault Cimbault 31</a>	<a href="#">Amende 20 € - Emerainville FC</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIRS U10</a>	<a href="#">Emerainville fc 32 – Frat. Esbly Football 31</a>	<a href="#">Amende 20 € - Emerainville FC</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIRS U11</a>	<a href="#">Quincy Voisins US 1 – Thorigny FC 3</a>	<a href="#">Amende 20 € - Thorigny FC</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIRS U11</a>	<a href="#">AS Lieusaint 2 – Champenois MV 2</a>	<a href="#">Amende 20 € - Champenois MV</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIRS U11</a>	<a href="#">Chatelet en Brie 1 – Ozouer le Voulgis CS 1</a>	<a href="#">Amende 20 € - Ozouer le Voulgis</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIRS U11</a>	<a href="#">Emerainville FC 1 – Frat. Esbly Football 1</a>	<a href="#">Amende 20 € - Emerainville fc</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM ESPOIRS U12</a>	<a href="#">Ozouer le Voulgis CS 31 – Senart Moissy 33</a>	<a href="#">Amende 20 € - Ozouer le Voulgis</a>
29/03/25	<a href="#">CRITERIUM FEMININS U18</a>	<a href="#">As Champs S/Marne 2 – Bussy St Georges 1</a>	<a href="#">Amende 20 € - As Champs S/Marne</a>

## FORFAITS

### MATCH 29878570 CHAMPS S/MARNE 31 – VILLENVOY AC 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule B du 29/03/25

Lecture du courriel du club de VILLENVOY AC avisant du forfait de son équipe

**\*2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

### MATCH 29878780 CHAMPS S/MARNE 32 – VILLENVOY AC 33 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule I du 29/03/25

Lecture du courriel du club de VILLENVOY AC avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

### MATCH 29878639 VILLEPARISIS USM 31 – LOGNES US 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule D du 22/03/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LOGNES US ne s'est pas présentée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

### MATCH 29878849 VILLEPARISIS USM 32 – LOGNES US 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule D du 22/03/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LOGNES US ne s'est pas présentée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

### MATCH 29911548 ASM FERTOISE 34 – VILLEPARISIS 34 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule C du 08/03/25

Lecture du courriel du club de LA FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

**\*3<sup>ème</sup> Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de LA FERTE SS/JOUARRE**

### MATCH 29911994 DAMMARTIN CS 33 – ANNET S/MARNE AS 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule I du 22/03/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ANNET S/MARNE ne s'est pas présentée

**\*2<sup>ème</sup> Forfait non avisé**

### MATCH 29908816 BUCCEENNE 2 – AC VILLENVOY 3 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule O du 29/03/25

Lecture du courriel du club de VILLENVOY AC avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

### MATCH 29969147 VILLEPARISIS USM 1 – PAYS FONTAINEBLEAU1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule B du 22/03/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PAYS DE FONTAINEBLEAU ne s'est pas présentée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

### MATCH 29967662 EFSSM 2 – NANGIS 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule A du 05/04/25

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

**\*3<sup>ème</sup> Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de NANGIS ES**

**MATCH 29908251 PLESSIS PLACY PORT. 1 – LAGNY MESSAGERS US 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule H du 22/03/25**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LAGNY MESSAGERS ne s'est pas présentée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 29908316 FERRIERES BRIE US 2 – ST MARD AS 2 ESPOIRS U11 Poule J du 22/03/25**

Lecture du courriel du club de ST MARD AS avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29916698 CESSON VSD 33 – PONTIERRY 33 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule L du 22/03/25**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTIERRY 1 ne s'est pas présentée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 29969609 CLAYE SOUILLY 32 – COUNTRY F 31 CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule G du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de COURTY F avisant du forfait de son équipe

**\*3<sup>ème</sup> Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de COUNTRY F**

**MATCH 29905483 MAGNY LE HONGRE FC 2 – COLLEGIEN AS 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule B du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de COLLEGIEN AS avisant du forfait de son équipe

**\*3<sup>ème</sup> Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe COLLEGIEN AS**

**MATCH 2990 THORIGNY FC 2 – BUSSY ST GEORGES FC 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule B du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de BUSSY ST GEORGES avisant du forfait de son équipe

**\*3<sup>ème</sup> Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe BUSSY ST GEORGES**

**MATCH 29905688 MOUROUX CS 1 – BRIE NORD 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule H du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe

**\*2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29905784 CESSON VSD 1 – CA COMBS LA VILLE 1 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule J du 22/03/25**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CA COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 29905807 GRETZ TOURNAN SC 2 – NANGIS ES CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule K du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

**\*2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29778473 CHELLES AS 1 – VILLEPARISIS USM 1 CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule B du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de VILLEPARISIS avisant du forfait de son équipe

**\*2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29881206 COMBS LA VILLE 1 – BUSSY ST GEORGES 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule F du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de BUSSY ST GEORGES avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29882261 BRIARD SC 1 – CLAYE SOUILLY 1 CRITERIUM FEMININS U15 Poule C du 23/03/25**

Lecture du courriel du club le CLAYE SOUILLY avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29882253 MEAUX ACADEMY CS 2 – BRIARD SC 1 CRITERIUM FEMININS U15 Poule C du 23/03/25**

Lecture du courriel du club de SC BRIARD avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 29882283 VARENNES FC 1 – LE MEE SPORTS 1 CRITERIUM FEMININS U15 Poule D du 29/03/25**

Lecture du courriel du club le LE MEE SPORTS

L'équipe de VARENNES FC était absence à leur arrivée

**\*1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 29882911 MEAUX PORTUGAISE 1 – PONTAULT COM. UMS 2 CRITERIUM FEMININS SENIORS Poule A du 29/03/25**

Lecture du courriel du club de PONTAULT COM. UMS avisant du forfait de son équipe

**\*2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

## **RETRAITS / FORFAITS GENERAUX**

<b>CLUBS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>DIVISION</b>	<b>AMENDE</b>
BUSSY ST GEORGES 1	CRIT ESPOIRS U13	Poule B	22 €
COLLEGIEN AS 2	CRIT ESPOIRS U13	Poule B	22 €
COURTRY F 31	CRIT EXC U12	Poule G	22 €
FERTE SS/JOUARRE 34	CRIT. ESPOIRS U10	Poule C	22 €
NANGIS ES 1	CRIT. FEMININ U11	Poule A	22 €

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES**

**Week-end du 29 et 30 mars 2025**

**MATCH 29967767 VARENNES FC 1 – SENART MOISSY 2 CRITERIUM FEMININ U11 Poule D du 29/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre le 10/05/25 au lieu du 29/04/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29905655 AFPO 1 – PIN VILLEVAUDE AS 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule Q du 29/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de LE PIN VILLEVAUDE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29967373 MITRY COMPANS GOELLY 1 – ST MARD AS 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule B du 29/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY pour disputer la rencontre le 12/04/25 au lieu du 29/03/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29881134 PAYS DE BIERES 1 – AMICALE MONTEREAU 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule D du 29/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de PAYS DE BIÈRE pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 29/03/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29882282 COMBS LA VILLE 1 – BAGNEAUX NEMOURS 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 30/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de CA COMBS LA VILLE pour disputer la rencontre le 13/04/25 au lieu du 30/04/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29882313 PONTIERRY 2 – MONTEREAU ASA 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule E du 30/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de MONTEREAU ASA pour disputer la rencontre le 20/04/25 au lieu du 30/04/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29882780 CHAMPS S/MARNE 1 – BUSSY ST GEORGES 1 CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 29/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de CHAMPS S/MARNE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

[Week-end du 5 et 6 avril 2025](#)

**MATCH 53278330 DAMMARTIN CS 1 – VAIRES US 1 COUPE 77 U15 FEMININ du 06/04/25**

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN CS pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10H00

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29882851 SENART MOISSY 2 – OZOIR/GRETZ TOURNAN1 CRITERIUM FEMININS U18 Poule B du 05/04/25**

Demande de modification de date par courriel du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre le 12/04/25 à 15H30 au lieu du 05/04/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 30009641 AVONNAISE US 1 – BRAYTOIS CS 1 CRITERIUM U15 à 8 du 05/04/25**

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de AVONNAISE US pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H30

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29241356 CLAYE SOUILLY 40 – MITRY COMPANS GOELLY 40 CRITERIUM 55 ANS  
Poule A du 06/04/25**

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29241578 CLAYE SOUILLY 41 – BUSSY ST GEORGES 41 CRITERIUM 55 ANS Poule B  
du 06/04/25**

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**Week-end du 11 et 12 avril 2025**

**MATCH 29881122 AMICALE MONTEREAU 1 – PAYS DE BIERE 1 CRITERIUM FEMININS U13  
Poule D du 18/01/25**

Cette rencontre se déroulera le 12 avril 2025

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**Week-end du 19 et 20 avril 2025**

**MATCH 53215383 – TRILPORT USF 40 – PAYS DE BIERE 40 – COUPE 77 55 ANS du 23/03/25**

Cette rencontre se déroulera le 20 AVRIL 2025 à 20H30

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**COUPES**

**TIRAGE COUPE 77 U15F – ¼ de finale**

**Date de jeu le 19/04/2025**

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

**MATCHS REMIS SANS DATE**

**Matchs sans date Seniors D2A Futsal**

- 29616780 Acs Chanteraine 2 – Mfs 1 du 07/03/2025 – **Nouvelle date le 18/04/2025**
- 29616770 Acs Chanteraine 2 – Bois le Roi 2 du 31/01/2025 – **Nouvelle date le 25/04/2025**
- 29616757 Acs Chanteraine 2 – Futsal Mrt 2 du 10/01/2025 – **Nouvelle date le 09/05/2025**
- 29616763 Villeparisis Usm 1 – Acs Chanteraine 2 du 24/01/2025 – **Nouvelle date le 18/05/2025**

### Matches sans date Seniors D2B Futsal

- 29616886 Sengol 3 – Futsal Champbenoist 1 du 06/12/2024 – **Nouvelle date le 20/04/2025**
- 29616922 Sengol 3 – Avon 2 du 23/03/2025 – **Nouvelle date le 06/04/2025**

## **MATCHS A HUIS CLOS**

### Seniors D2A Futsal

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour l'équipe 2 Seniors Futsal de l'ACS CHANTEREINE et inflige à ladite équipe un huis-clos total (pour ses matchs à domicile) jusqu'à la fin de la saison 2024- 2025.

#### **Informations concernant cette reprise :**

**Pour les matchs à domicile :** organisation en configuration huis-clos à la charge du club recevant **Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 12 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.**

#### **Les matchs suivants sont concernés :**

- 29616780 Acs Chanteraine 2 – Mfs 1 du **18/04/2025**
- 29616770 Acs Chanteraine 2 – Bois le Roi 2 du **25/04/2025**
- 29616803 Acs Chanteraine 2 – Villeparisis Usm 1 **du 02/05/2025**
- 29616757 Acs Chanteraine 2 – Futsal Mrt 2 du **09/05/2025**
- 29616813 Acs Chanteraine 2 – Ferté Ss/Jouarre 1 du **16/05/2025**

Prochaine réunion le mardi 8 AVRIL 2025



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 03 avril 2025

**Présidence** : Marcel CULEDDU

**Secrétaire de séance** : Claude ADAM

**Présents** : Bruno GLISE - Olivier FREMIOT

**Assiste** : Audrey MARMION (administratif)

**Absent excusé** : André ANTONINI

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Coupes 77 & Comité

\*Feuille de matchs manquantes

\*Suivi FMI

\*Problème FMI

\*Reports/Modifications

\*Forfaits Généraux

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29253708	30/03/25	VETERANS D4B	PONTAULT UMS 32	GRETZ T. 31	
29221549	30/03/25	SENIORS D4B	BRIE EST 1	BUSSY 2	
28938721	30/03/25	U16 D2C	FONTAINEBLEAU 22	ELSCSLSB 21	
28917889	29/03/25	U14 D2B	AVONNAISE 21	LIEUSAINT 21	
Score transmis par le club de LIEUSAINT : 1-7					
28919733	29/03/25	U14 D3B	COMBS 21	BUSSY 23	

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
53247368	23/03/25	U16 CP 77	BUSSY 22	PONTAULT UMS 21

Score transmis par l'arbitre officiel : 1-2

## PROBLEME FMI

29268260	02/03/25	VETERANS	D4C	ENT USC LCR ASLE 31	ALLIANCE 32
<p>Courriel du club de Chatelet, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI. Considérant que le club de Chatelet a transmis les informations demandées, notamment le score de la rencontre (0-1)</p> <p><b>Par ces motifs, la Commission demande pour la dernière fois au club d'Alliance de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Score de la rencontre</li> <li>• Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué</li> <li>• Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs</li> <li>• Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms</li> <li>• Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique</li> </ul>					

28911539	16/03/25	VETERANS	D2A	CROISSY 31	JOUARRE 31
<p>Courriel du club de Croissy, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI. Considérant que le club de Jouarre a transmis les informations demandées, notamment le score de la rencontre (2-1)</p> <p>Considérant que le club de Croissy a transmis les informations demandées,</p> <p><b>Par ces motifs,</b></p> <p><b>La Commission enregistre le score de 2-1 pour Croissy</b></p>					

## REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

### Matchs sans date

#### Coupe 77 +45 ANS :

#### MATCH 53261435 Crecy FC 35 – MCG 35 Coupe 77 +45 ANS (23/03/2025)

**Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.**

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Crecy 35 – MCG 35 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

**Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.**

**À défaut, la Commission programme la rencontre le jeudi 17 avril 2025 à 20H00.**

#### Coupe Comité Seniors

#### MATCH 53259224 Lognes 2 – Emerainville 1 Coupe Comité U16 (23/03/2025)

**Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.**

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Lognes 2 – Emerainville 1 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

**Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.**

**À défaut, la Commission programme la rencontre le jeudi 17 avril 2025 à 20H00**

#### Coupe Seine et Marne U14 :

**MATCH 53121367 Bussy 21 – Dammarie FC 21 (23/03/2025)**

**Considérant que la date limite de jeu de ce tour (Cadrage 1/4 de finale) est fixée au 23/03/2025.**

Considérant que la date initiale de la rencontre était le 15/02/2025.

Considérant que la rencontre a ensuite été programmée le 22/03/2025.

Considérant qu'en raison de la programmation d'une rencontre en retard de Championnat R3 pour l'équipe de Dammarie FC, la rencontre de Coupe a été planifiée au 12/04/2025.

Considérant qu'en raison de la planification au 12/04/2025 (match à rejouer) d'une rencontre de Championnat R3 pour l'équipe de Dammarie FC, la rencontre de Coupe Bussy 21 – Dammarie FC 21 a été reportée sans date

Considérant que la date limite de jeu du tour suivant (tour 2 -1/4 de Finale) est fixée au 26/04/2025.

Considérant que la rencontre du tour 1 doit avoir lieu au plus tard le 10/04/2025.

Par ces motifs,

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre jusqu'au 10/04/2025.

Considérant l'absence de proposition des 2 clubs comme demandé par la Commission,

**La Commission programme la rencontre le mercredi 09 avril 2025 à 20H00**

**Week-end du 05 et 06 avril 2025**

**MATCH 28917894 MONTEREAU 21 – OL. LOING 21 U14 D2C du 05/04/2025**

04/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de

**MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 à 14H00 au lieu du 05/04/2025 à 15H30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL. LOING**

**MATCH 28917714 MORMANT 21 – CESSON VSD 21 U14 D2C du 05/04/2025**

14/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 12/04/2025 au lieu du 05/04/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC**

**MATCH 28915185 OTHIS 21 – BREUILLOISE 21 U18 D2B du 06/04/2025**

23/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00**

**MATCH 28239159 VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 2 SENIORS D1 du 06/04/2025**

23/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14H30

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00**

**MATCH 28239157 FONTAINEBLEAU 1 – SERVON 1 SENIORS D1 du 06/04/2025**

21/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 06/04/2025

**ACCORD DU CLUB DE SERVON**

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

**MATCH 29221097 COUNTRY ACAD. 2 – PLAINE FRANCE 1 SENIORS D4A du 06/04/2025**

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00**

**MATCH 29236359 MAGNY 3 – AFPO 1 U14 D4B du 05/04/2025**

31/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de

**MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 à 11H00 au lieu du 05/04/2025 à 17H00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE AFPO**

**MATCH 29614481 PAYS BIERES 1 – PRESLES 1 U18 D3B du 06/04/2025**

31/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PAYS BIERES pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu 14H30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PRESLES**

01/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PAYS BIERES pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu 14H30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PRESLES**

Considérant que le terrain est occupé à 15 heures par le match des Seniors,  
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,  
Considérant qu'il y a nécessité de modifier l'horaire pour jouer la rencontre,  
Par ces motifs,

**La Commission fixe l'horaire du match à 13 heures.**

**MATCH 28281783 VAIRES 2 – VAL EUROPE 1 U14 D1 du 05/04/2025**

01/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAIRES pour disputer la rencontre le 26/04/2025 à 11H00 au lieu du 05/04/2025 à 15H00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL EUROPE**

03/04/2025-Demande de modification de date via courriel du club de VAIRES pour disputer la rencontre le 12/04/2025 au lieu du 05/04/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL EUROPE**

**MATCH 29614483 SENART MOISSY 2 – CPSP 2 U18 D3 du 06/04/2025**

02/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de SENART MOISSY pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 14H30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CPSP**

Considérant que le terrain est occupé à 15 heures 30 par le match des Seniors,  
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,  
Considérant qu'il y a nécessité de modifier l'horaire pour jouer la rencontre,  
Par ces motifs,

**La Commission fixe l'horaire du match à 13 heures.**

**MATCH 29221280 CLAYE SOUILLY 3 – LE PIN 2 SENIORS D4A du 06/04/2025**

02/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LE PIN**

Considérant que le terrain est occupé à 15 heures par le match des Seniors,  
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,  
Considérant qu'il y a nécessité de modifier l'horaire pour jouer la rencontre,  
Par ces motifs,

**La Commission fixe l'horaire du match à 17 heures.**

**Week-end du 12 et 13 avril 2025**

**MATCH 53261052 MOUROUX 21 – COUNTRY ACAD. 21 COUPE COMITE U14 du 12/04/2025**

26/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUROUX pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00**

**MATCH 30173295 MOUROUX 1 – COUNTRY F. 1 U15 NIVEAU 2 Gr. A du 12/04/2025**

26/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUROUX pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00**

**MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025**

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30**

**MATCH 28915308 OL LOING 21 – VAUX ROCHETTE 21 U18 D2C du 13/04/2025**

24/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VAUX ROCHETTE pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 13/04/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL LOING**

**MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025**

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30**

**MATCH 29221084 COUNTRY ACAD. 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4A du 13/04/2025**

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de COUNTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00**

**MATCH 53258931 TORCY 2 – MELUN 1 U15 COUPE 77 du 12/04/2025**

01/04/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de TORCY pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 15H30

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30**

**MATCH 28247704 NANDY 1 – LIEUSAIN 1 SENIORS D3E du 13/04/2025**

31/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de LIEUSAIN pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 13/04/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANDY**

**MATCH 29721772 VILLENY 1 – LOGNES 1 U18 D3A du 13/04/2025**

02/04/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de VILLENY pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00**

**Week-end du 19 et 20 avril 2025**

**MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025**

Match reporté du 23/02/2025 reporté au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

**ACCORD DE LA COMMISSION pour 09h15**

**MATCH 29253874 CRISENOY 32 – CESSON VSD 31 VETERANS D4C du 20/04/2025**

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 01/05/2025 au lieu du 20/04/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY**

25/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 16/04/2025 à 20h30 au lieu du 20/04/2025 à 9h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY**

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 10/04/2025 au lieu du 20/04/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY**

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS et courriel du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 22/05/2025 à 20H30 au lieu du 20/04/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY**

**MATCH 28913982 QUINCY V. 21 – MEAUX CS 22 U16 D2A du 20/04/2025**

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de QUINCY V pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 20/04/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS**

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de QUINCY V pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

## **DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS**

**MATCH 53259225 COUNTRY F. 1 – PONTAULT PORT 2 COUPE COMITE SENIORS du 20/04/2025**  
10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 20/04/2025

## **DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COUNTRY F.**

\*Si accord, la rencontre aura lieu à 13h00 (terrain occupé à 15h et 17h)

**MATCH 53261421 SAVIGNY 5 – EVERLY 5 45 ANS COUPE COMITE du 20/04/2025**  
02/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 20/04/2025

## **DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'EVERLY**

### Week-end du 26 et 27 avril 2025

## **MATCH 29272748 BOMBONNAISE 21 –HERICY 21 U16 D3C du 27/04/2025**

Réception d'un courriel de la municipalité de BOMBON, informant la Commission de la fermeture de l'installation les 26 et 27 avril 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive. La Commission demande au club de BOMBONNAISE de lui transmettre au plus tard le 10/04/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

## **MATCH 28247700 DAMMARIE CITY 2 – MONTEREAU 2 SENIORS D3E du 27/04/2025**

03/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 à 16H00 au lieu du 27/04/2025

## **EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTEREAU**

### Jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025

## **MATCH 28938641 SAVIGNY FC 21 – MONTEREAU 21 U18 D1 du 01/05/2025**

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 01/05/2025

## **EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY FC**

## **MATCH XXX PAYS BIERES 21 – LIEUSAIN 22 U18 D3B du XXX**

Considérant que cette rencontre n'a pas été générée informatiquement suite à une inscription tardive d'équipe,

Considérant que ce bug a été signalé à la DSI qui n'a pas pu résoudre pour le moment ce fait,  
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs,

**La Commission décide de programmer ce match le 01/05/2025 à 14 heures 30 à Chailly en Bière** (utilisation d'une feuille de match papier).

### Week-end du 17 et 18 mai 2025

## **MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025**

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

## **ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30**

## **MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025**

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAIN SUR SEINE

## **EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE**

## **MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025**

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J**

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

**MATCH 28911555 CHAMPS FFC 1 – ANNET 1 VETERANS D2A du 18/05/2025**

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FFC** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'ANNET**

**MATCH 28912956 CHEVRY 1 – POMMEUSE 1 VETERANS D3B du 18/05/2025**

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB de POMMEUSE**

### Week-end du 24 et 25 mai 2025

**MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025**

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

**MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

**ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

**MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025**

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

### **MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

#### **ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

#### **DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

## **RETRAITS / FORFAITS GENERAUX**

<b>CLUBS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>DIVISION</b>	<b>AMENDE</b>
ELSCSLSB 32	VETERANS	D3C	57 €
DAMMARTIN 32	VETERANS	D2A	57 €
BUCEENNE 5	CDM	D2A	57 €
COULOMMIERS/BRIE 1	U15 NIVEAU 2	A	57 €



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du Jeudi 3 Avril 2025

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

### FESTIVAL FOOT U13 :

Considérant la décision de la Commission d'Organisation des Compétitions dans son PV du 1<sup>er</sup> Avril 2025, actant le forfait général de l'équipe Bussy 1 en Criterium U13 Espoir (Poule B) suite à 3 forfaits,

Considérant que l'équipe de Bussy 1 était en position d'équipe qualifiée pour la Finale Départementale du Festival Foot U13 à l'issue des demi-finales du 15/03/25,

Considérant que l'équipe de Bussy 1 ne dispute donc plus l'offre de pratique régulière du District à partir de la décision rendue par la Commission d'Organisation des Compétitions dans son PV du 1<sup>er</sup> Avril 2025,

Considérant que l'équipe de Bussy 1 ne respecte plus les obligations fixées dans l'article 1 du règlement du Festival U13,

Considérant le mail du club de Bussy Saint-Georges reçu en date du 2 Avril 2025 mentionnant des malentendus concernant l'appellation des équipes, le club évoquant que l'équipe Bussy 1 est son équipe principale U13, que l'équipe Bussy 31 correspond à l'équipe U13 à 11 et que l'équipe Bussy 2 correspond à l'équipe U13 Espoirs,

Considérant après vérification qu'aucune équipe Bussy 2 n'a été engagée au niveau du criterium U13 Espoirs depuis le début de la saison 2024-2025, le club mentionnant de plus dans son mail du 1<sup>er</sup> Octobre 2024 ne posséder qu'une seule équipe U13 foot à 8,

Considérant après vérification que l'équipe Bussy 31 n'a pas joué le samedi 22 Mars 2025 suite à forfait général de l'adversaire (AS Champs 31) tandis que l'équipe de Bussy 1 a fait forfait,

Considérant après vérification que l'équipe Bussy 31 a joué le samedi 29 Mars 2025 tandis que l'équipe de Bussy 1 a fait forfait,

Considérant que l'article 1 du règlement du Festival Foot U13 indique « *La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums* »,

Considérant que l'équipe Bussy 31 est l'équipe principale, celle-ci étant entrée lors des ¼ de finale du 08/02/2025,

Considérant que l'équipe Bussy 1 est une équipe Espoir, celle-ci étant entrée au 1<sup>er</sup> tour le 12/10/2024,

Considérant l'élimination de Bussy 31, équipe arrivée 4<sup>ème</sup> et dernière de la poule lors des demi-finales du Festival Foot U13 ayant eu lieu à Moissy le 15/03/25,

**La Commission compte-tenu de tous les éléments en sa possession, de la proximité de la finale départementale et des avis donnés précédemment propose l'avis suivant au comité directeur du district de Seine et Marne : élimination de l'équipe de Bussy 1, qualification de l'équipe arrivée 3<sup>ème</sup> de la poule G Trilport 3, et demande au Comité Directeur de statuer sur le dossier en dernier recours.**



# Commission Départementale du Football Féminin

## PROCES VERBAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### CHALLENGE DU 15/03/25 :

#### CHALLENGE IDF U11F du 15/03/25 A VAL D'EUROPE

Lecture du mail de l'Entente Féminine Pays de Fontainebleau en date du 13/03/25, prévenant du forfait de son équipe

\***Forfait avisé**

### DEMANDE DE RAPPORTS :

#### Criterium U13F du 22/3/25 :

Rencontres : AS Champs-sur-Marne Foot 1 – AS Saint-Mard 1

Poule : B

N° Rencontre : 29967383

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de l'arrêt de la rencontre à la 20<sup>ème</sup> minute suite à départ de l'équipe visiteuse. Annotation d'un front contre front provoqué par le dirigeant de l'équipe visiteuse envers l'éducateur de l'équipe locale

Réception et lecture du rapport de Mr MOSTEFAOUI Mohamed, éducateur de St Mard, concernant la non-présentation des licences et de la tablette, la présence de joueuses non licenciées chez le club local, le déroulement de la rencontre, les faits et l'arrêt de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mr MANSOIBOU Antony, dirigeant de St Mard non-inscrit sur la feuille de match, concernant la non-présentation des licences et de la tablette, la présence de joueuses non licenciées chez le club local, le déroulement de la rencontre, les faits et l'arrêt de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mr LUKOMBO Frédéric, arbitre bénévole de la rencontre, en date du 02/04/25, concernant la vérification des licences, concernant la présence sur la feuille de match de la joueuse Mme METTE Mélina, non licenciée à la date du match et qui n'a pas participé, concernant le déroulement de la rencontre, concernant les faits et événements et concernant l'arrêt de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mr CARREIRA Bruno, éducateur de l'AS Champs, en date du 02/04/25, concernant la vérification des licences, concernant la présence sur la feuille de match de la joueuse Mme METTE Mélina, non licenciée à la date du match et qui n'a pas participé, concernant le déroulement de la rencontre, concernant les faits et événements et concernant l'arrêt de la rencontre

Réception et lecture du rapport non demandé, en date du 02/04/25, de Mr METTE Eric, père de la joueuse Mme METTE Mélina, concernant la présence de sa fille sur la feuille de match, non licenciée à la date du match, et qui n'a pas participé

**La Commission, au regard de l'entièreté du dossier, et de la gravité des faits et des événements remontés, transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline**

# Agenda Technique

## FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI FUTSAL U13-U15 initiation	<b>22 et 23/04/25</b>	A VILLEPARISIS	<b>7</b>	<b>14</b>
CFI U6-U9	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 05/05/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 02/06/2025	A MORMANT	<b>15</b>	<b>6</b>
CFI U10-U13	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 06/05/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 03/06/2025	PONTHIERRY	<b>COMPLETE</b>	

## ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale foot en marchand	<b>19/05/2025</b>	MONTRY	<b>0</b>	<b>24</b>
Attestation Ethique et Intégrité	<b>22/04/2025</b>	MONTRY	<b>COMPLETE</b>	

## JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

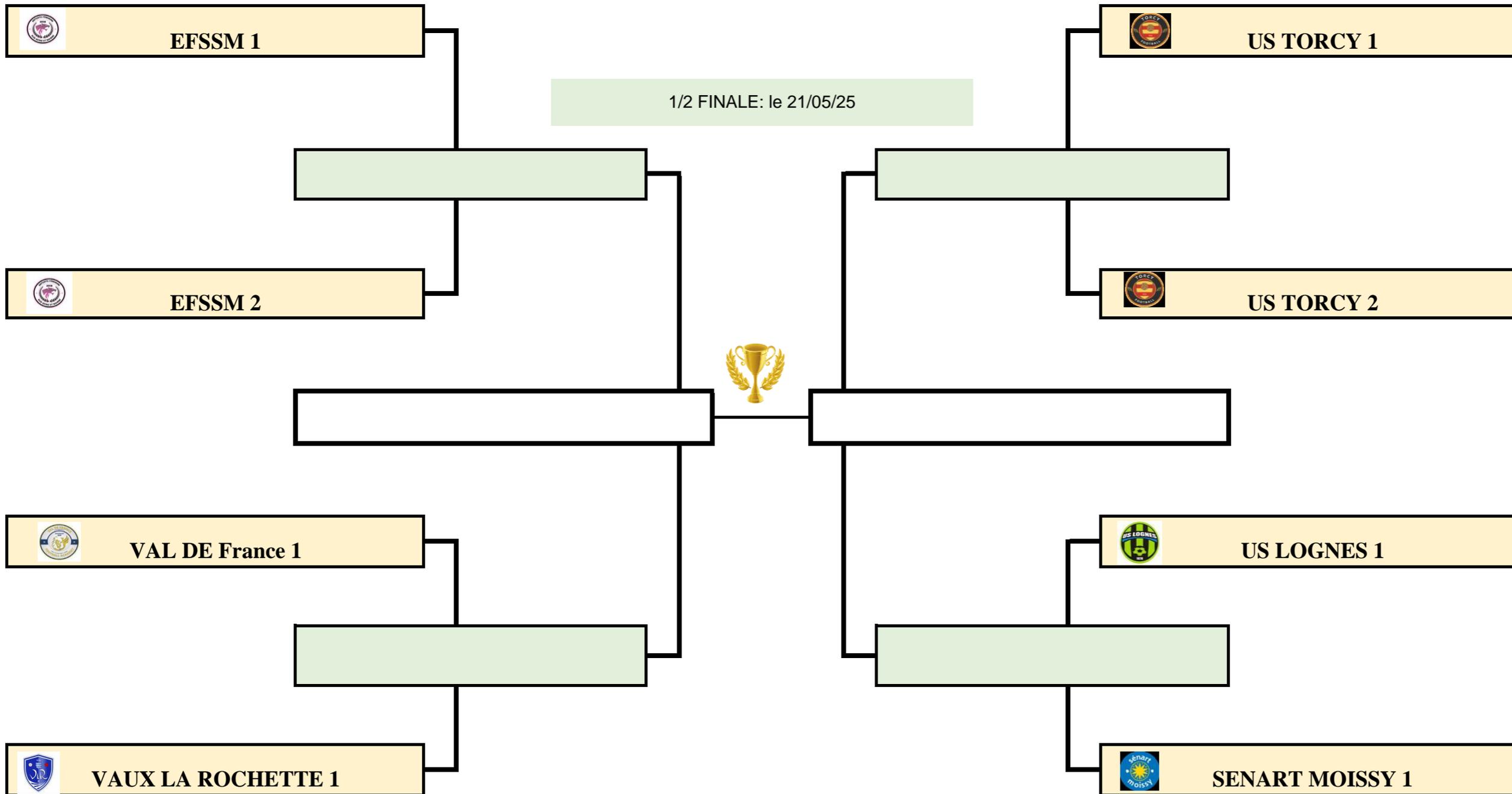
Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	<b>12/04/2025</b>	A DAMMARIE LES LYS	<b>13</b>	<b>7</b>
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	<b>30/06/2025</b>	MONTRY	<b>6</b>	<b>18</b>



# COUPE 77 U15F 2024/2025



1/4 DE FINALE: le 19/04/25



1/8 DE FINALE LE 01/03/2025

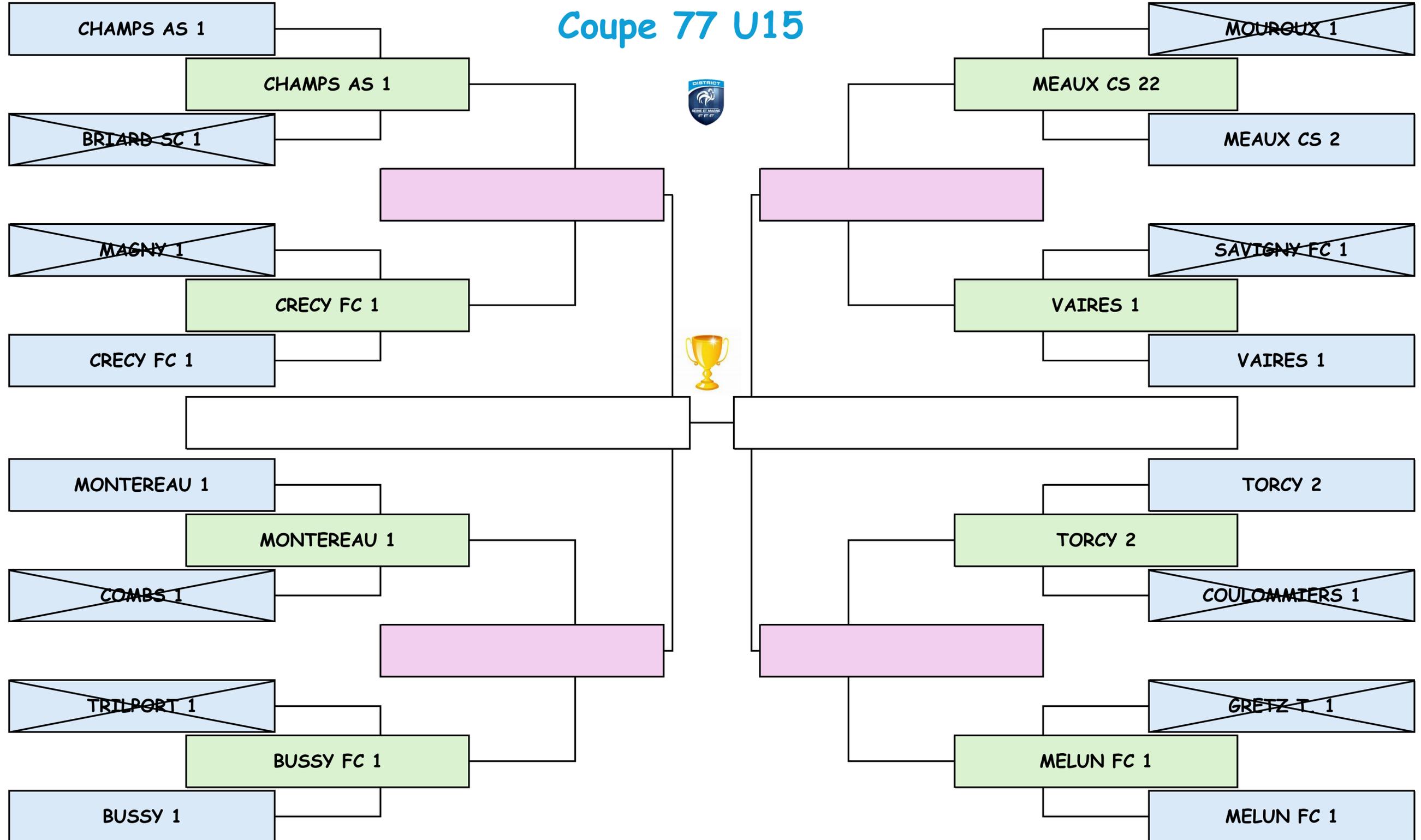
1/4 DE FINALE LE 12/04/2025

1/2 FINALE LE 10/05/2025

1/4 DE FINALE LE 12/04/2025

1/8 DE FINALE LE 01/03/2025

# Coupe 77 U15



Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

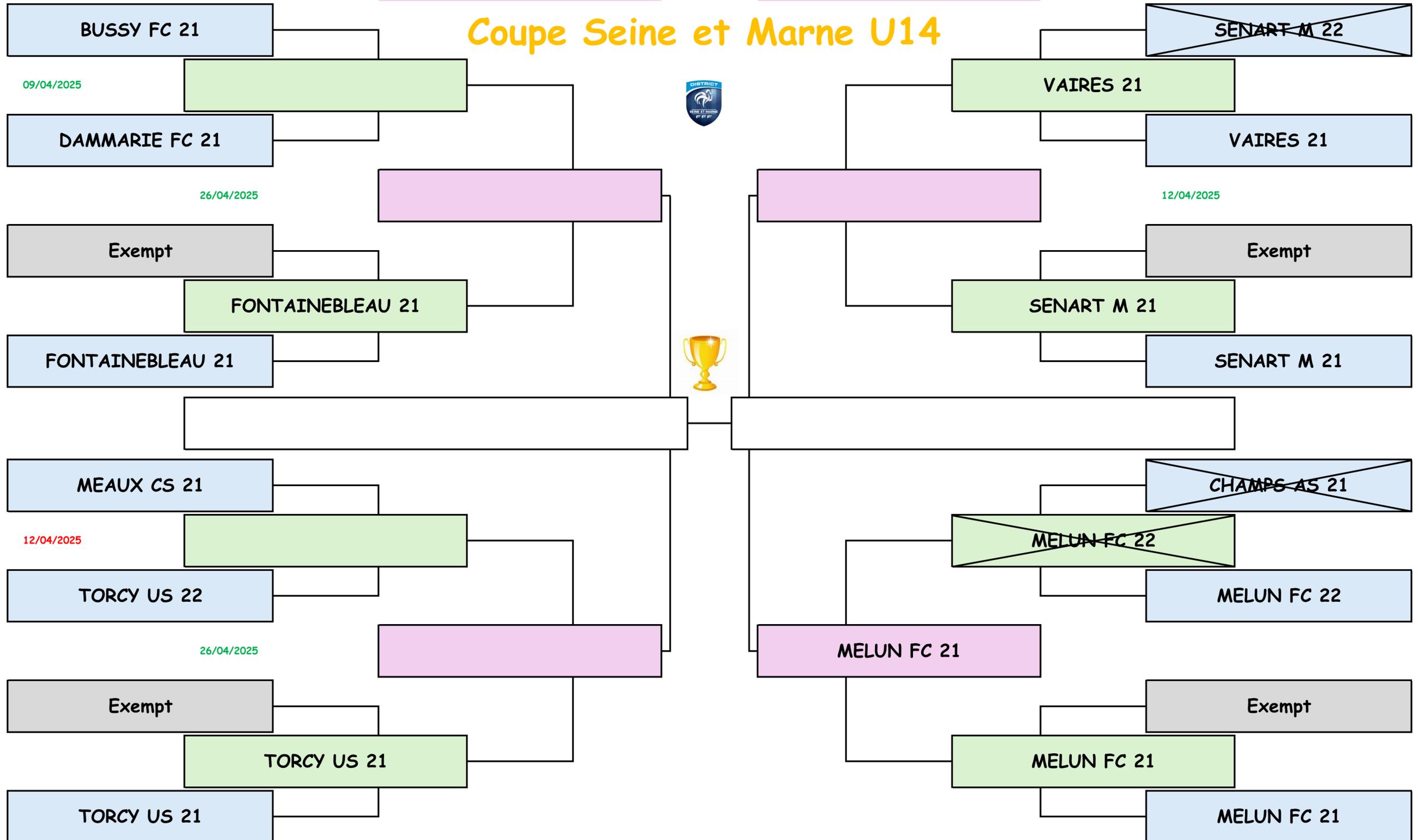
1/2 FINALE LE 26/04/2025

Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

# Coupe Seine et Marne U14



1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

# Coupe Comité U14



MAROLLES 21

MAROLLES 21

~~CHAMPS AS 22~~

CPSP 21

CPSP 21

~~CLAYE S 22~~

GRETZ TOURNAN 22

GRETZ TOURNAN 22

~~MORMANT 22~~

PONTAULT UMS 22

PONTAULT UMS 22

PONTAULT UMS 22

~~VAIRES 24~~

OZOIR FC 21

OZOIR 21

~~LIEUSAIN 22~~

TORCY 24

TORCY 24

~~DAMMARIE FC 22~~

MOUROUX 21

MOUROUX 21

~~MCG 22~~

~~VILLEPARISIS 22~~

COURTRY ACADEMIE 21

COURTRY ACADEMIE 21

le 12/04/2025

12/04/2025

12/04/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

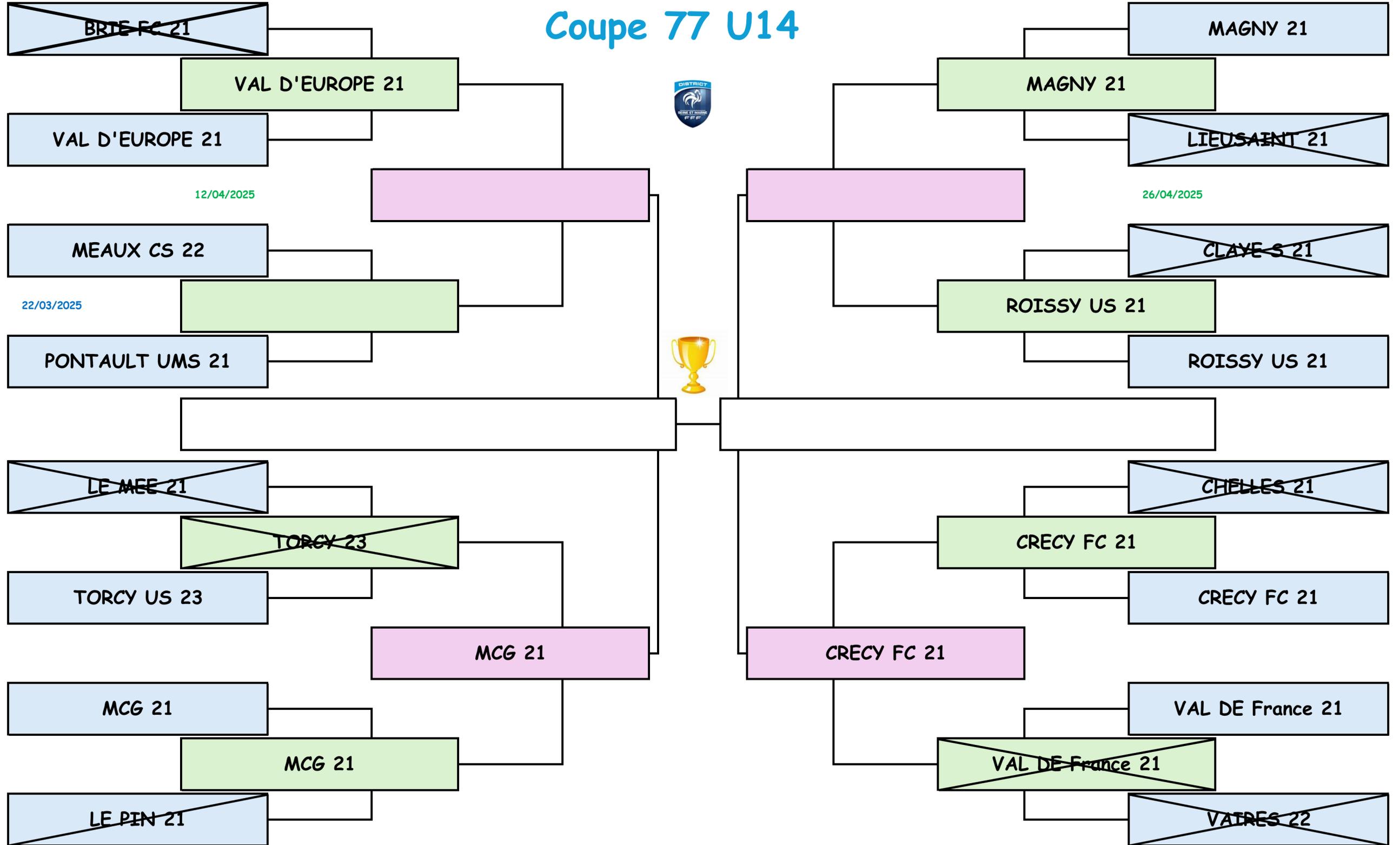
1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

# Coupe 77 U14



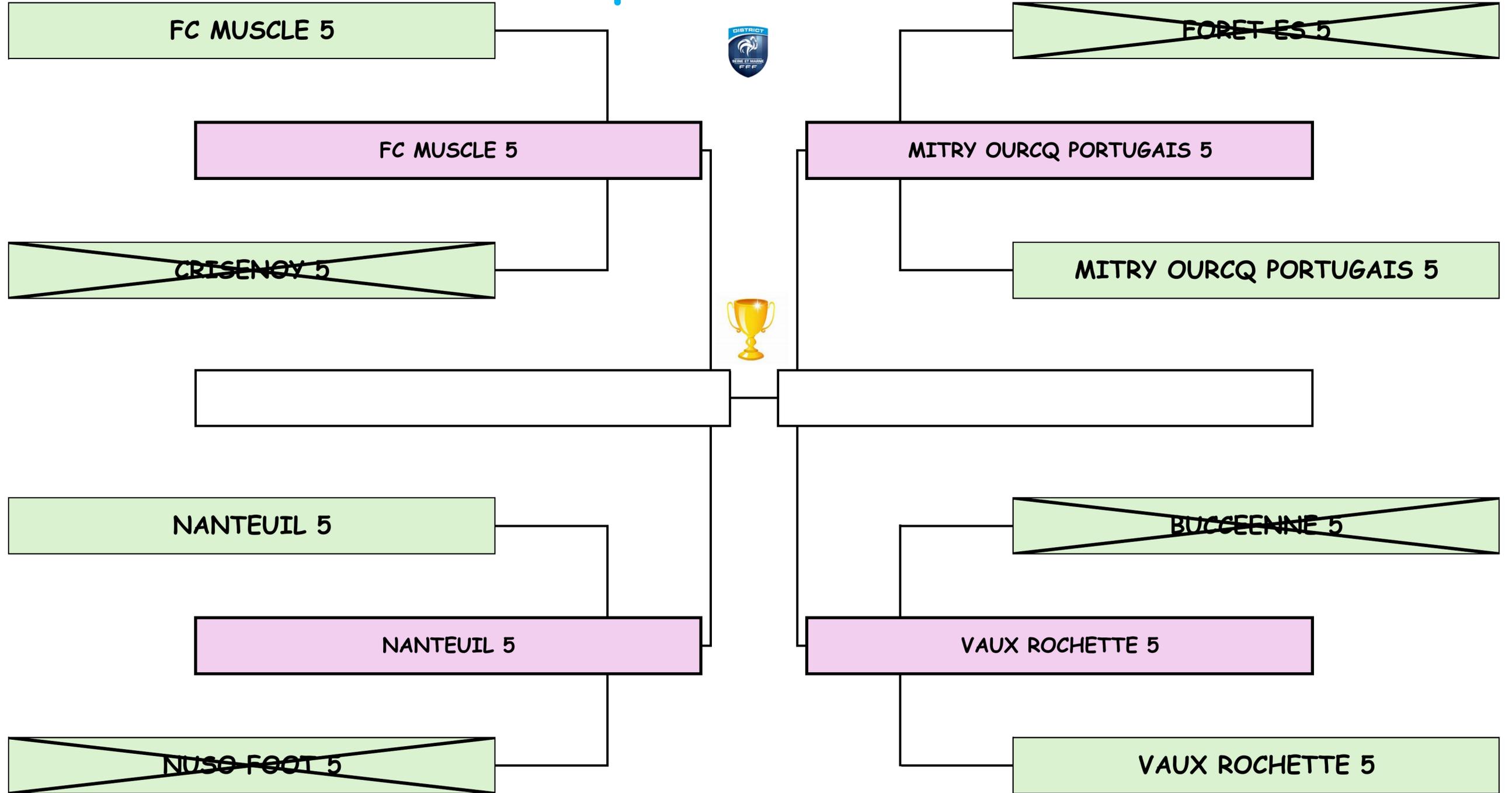
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

# Coupe Comité CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

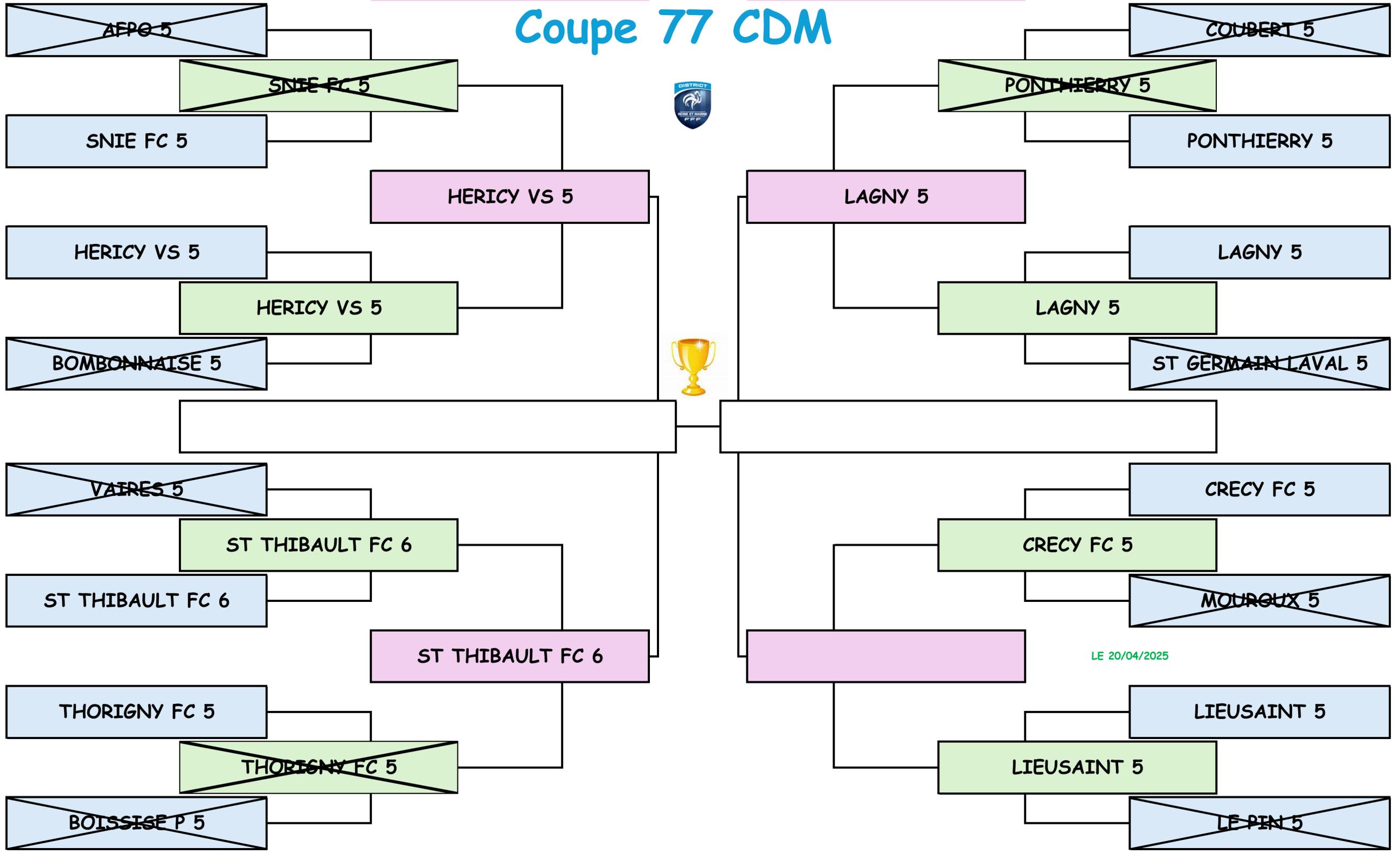
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

# Coupe 77 CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

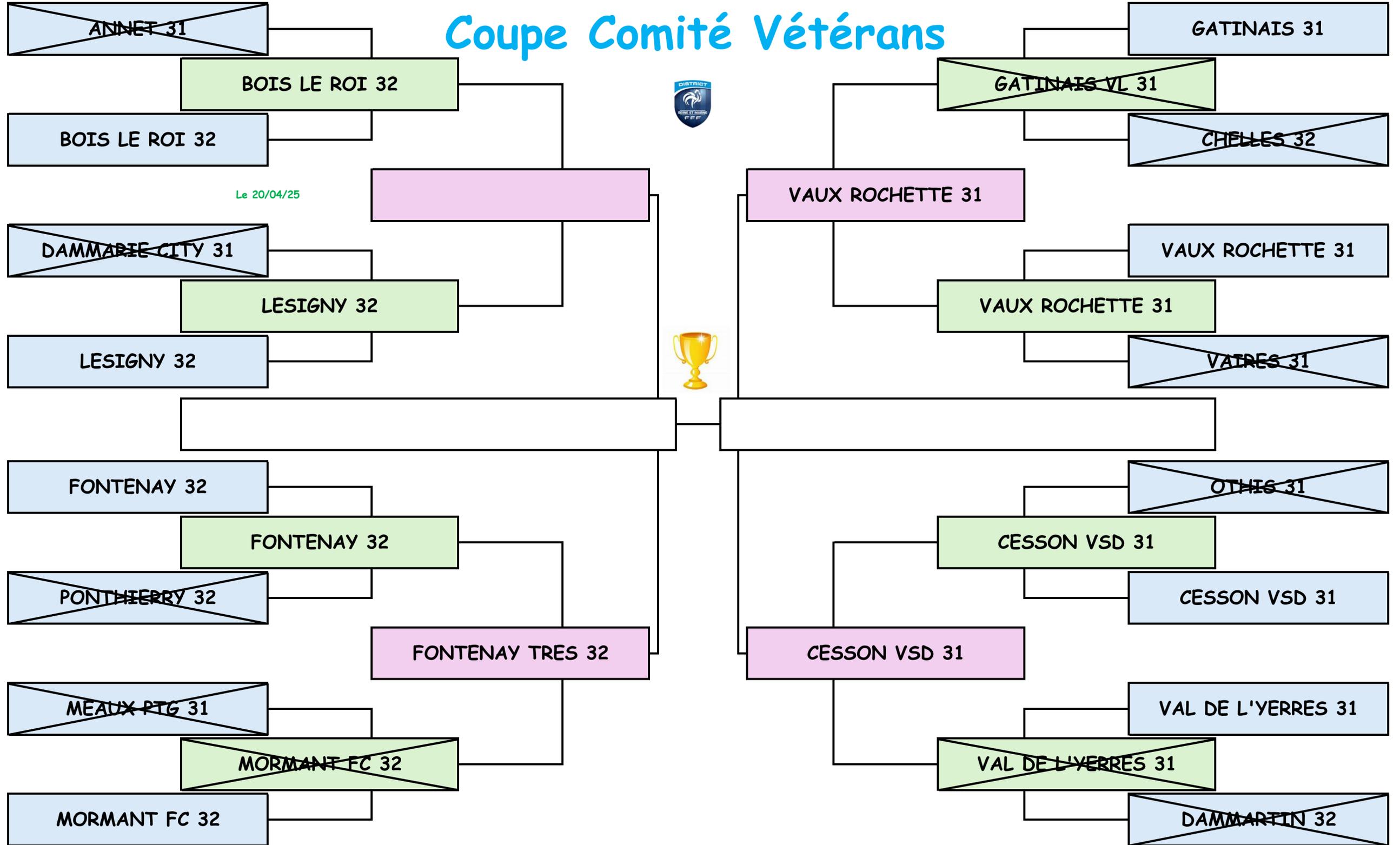
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

# Coupe Comité Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

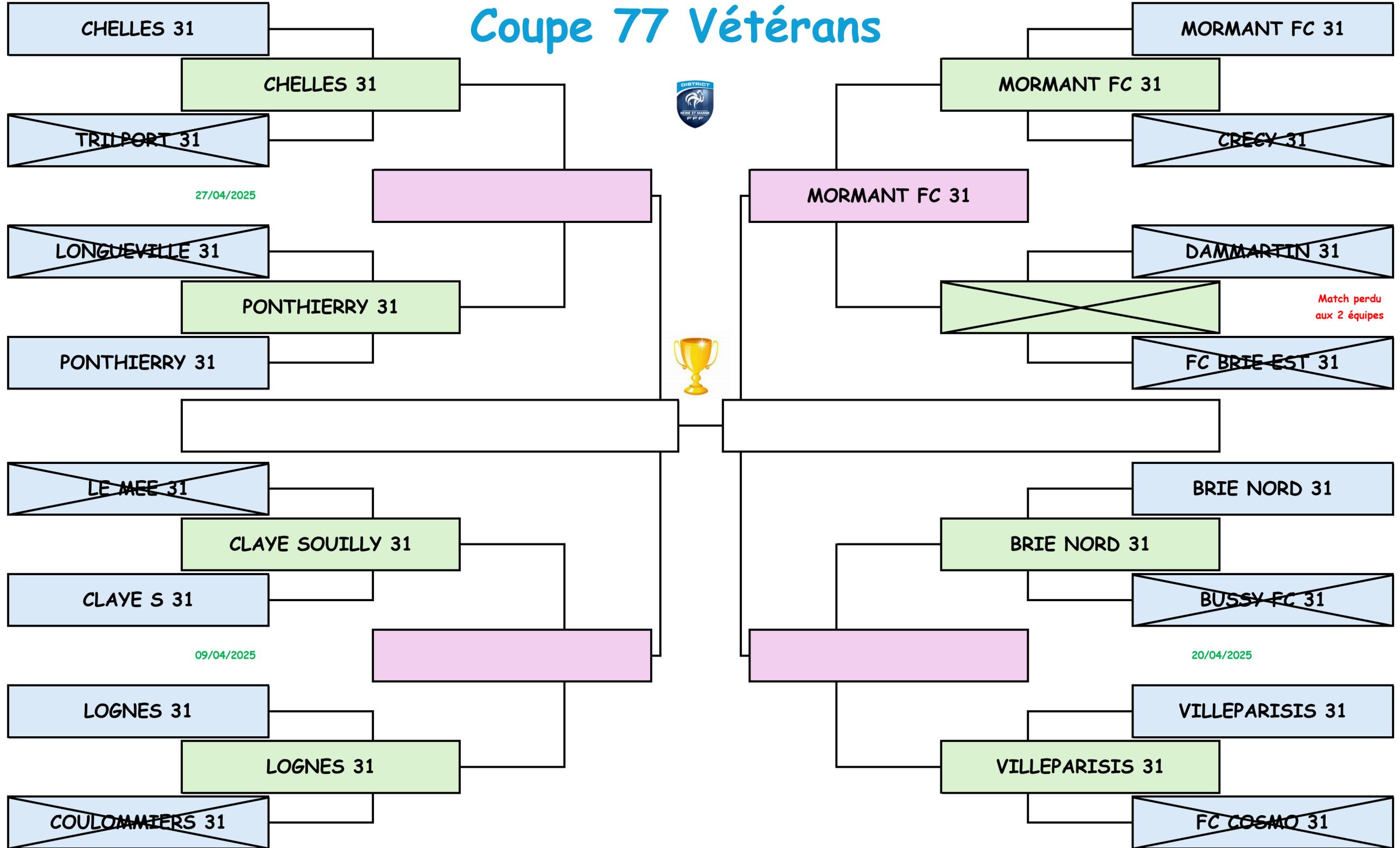
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

# Coupe 77 Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

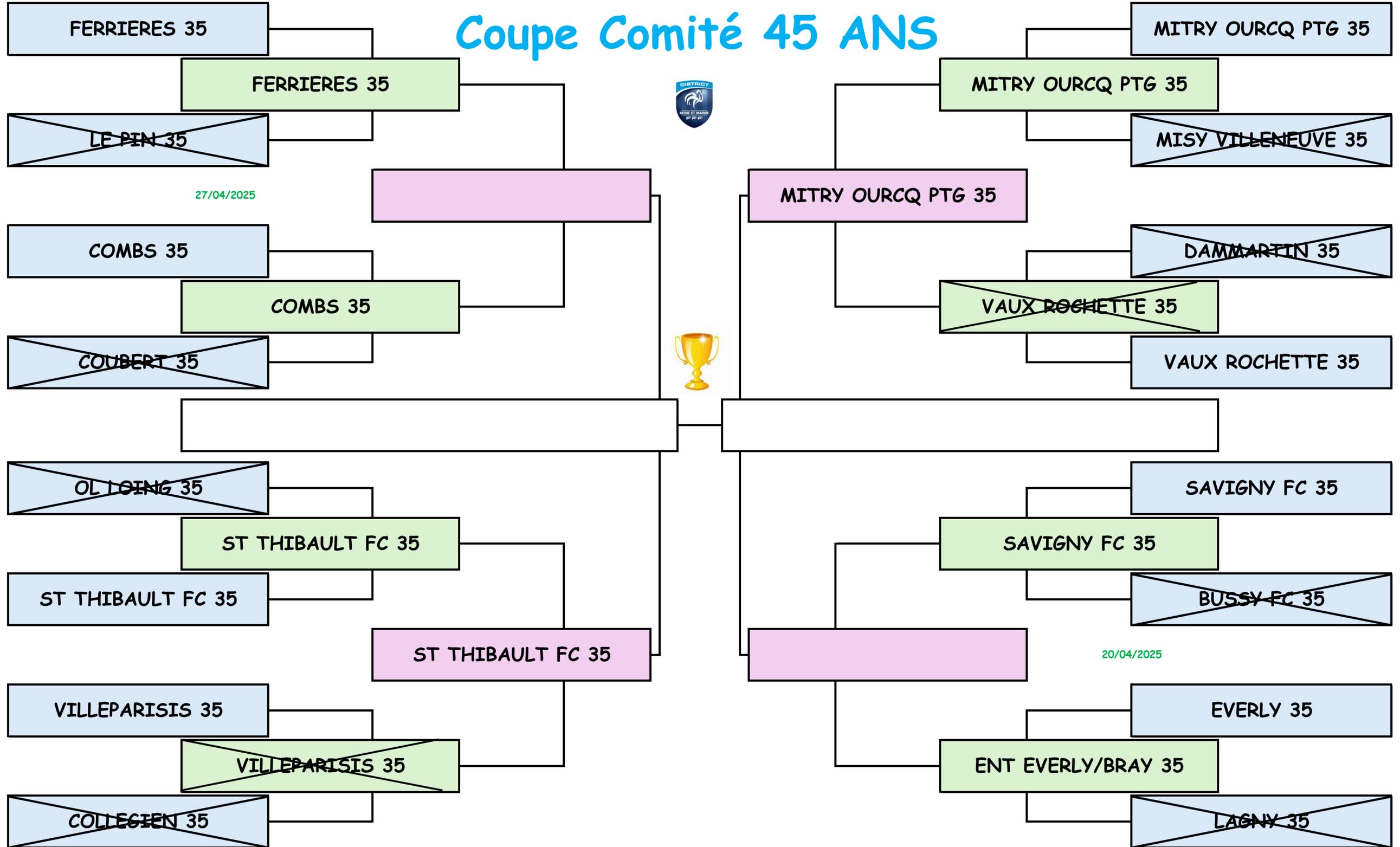
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

# Coupe Comité 45 ANS





1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

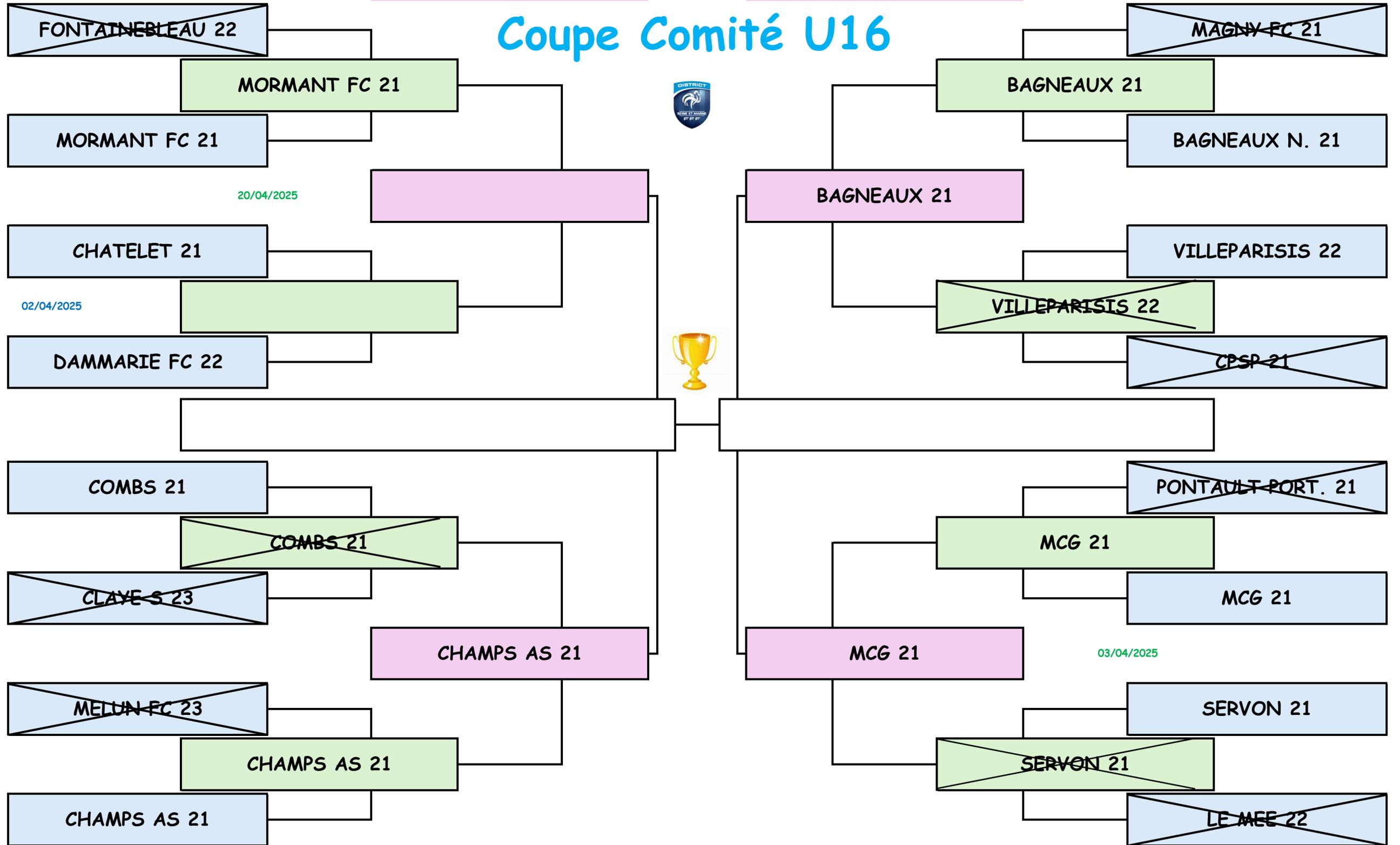
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

# Coupe Comité U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

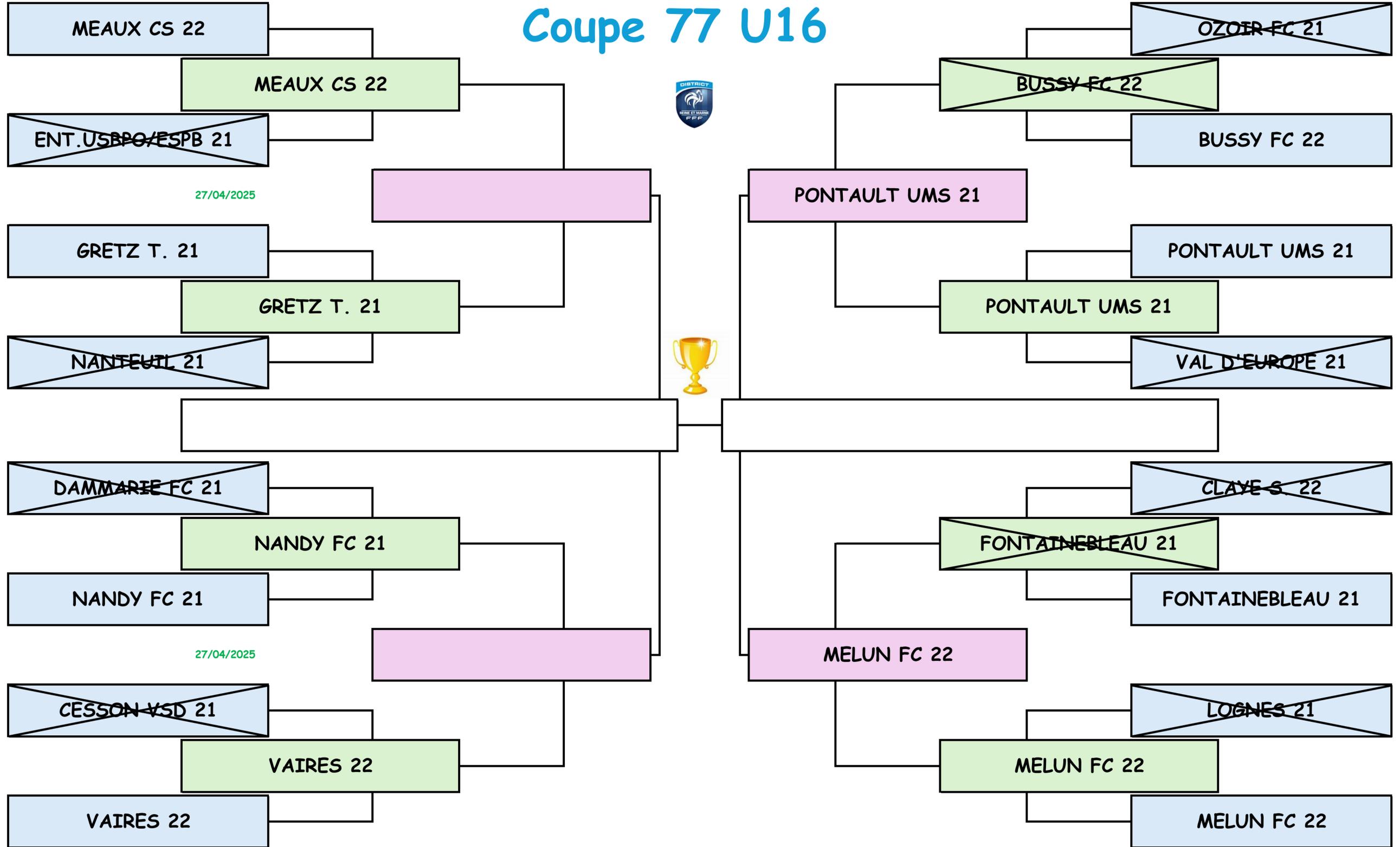
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

# Coupe 77 U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

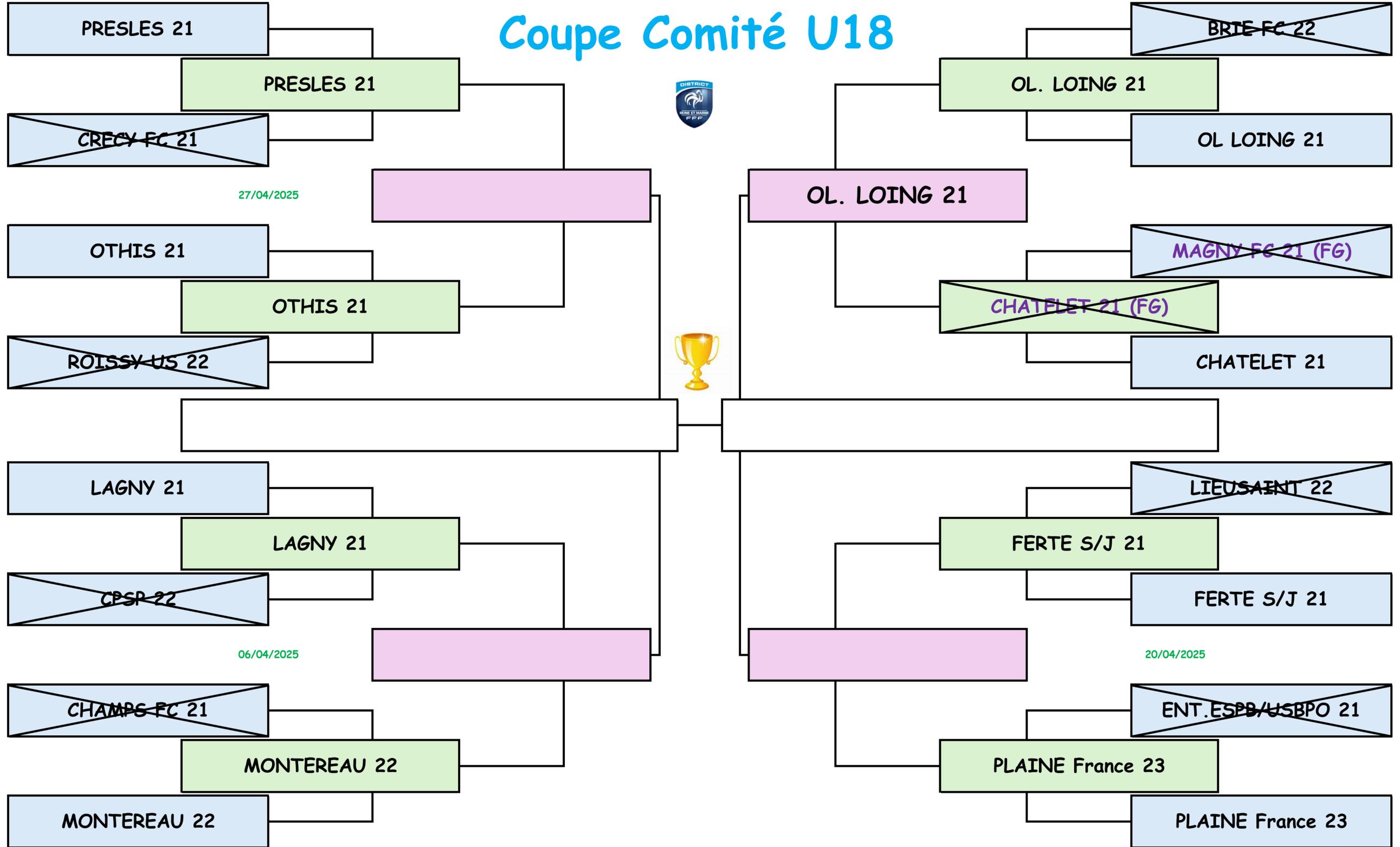
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

# Coupe Comité U18



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

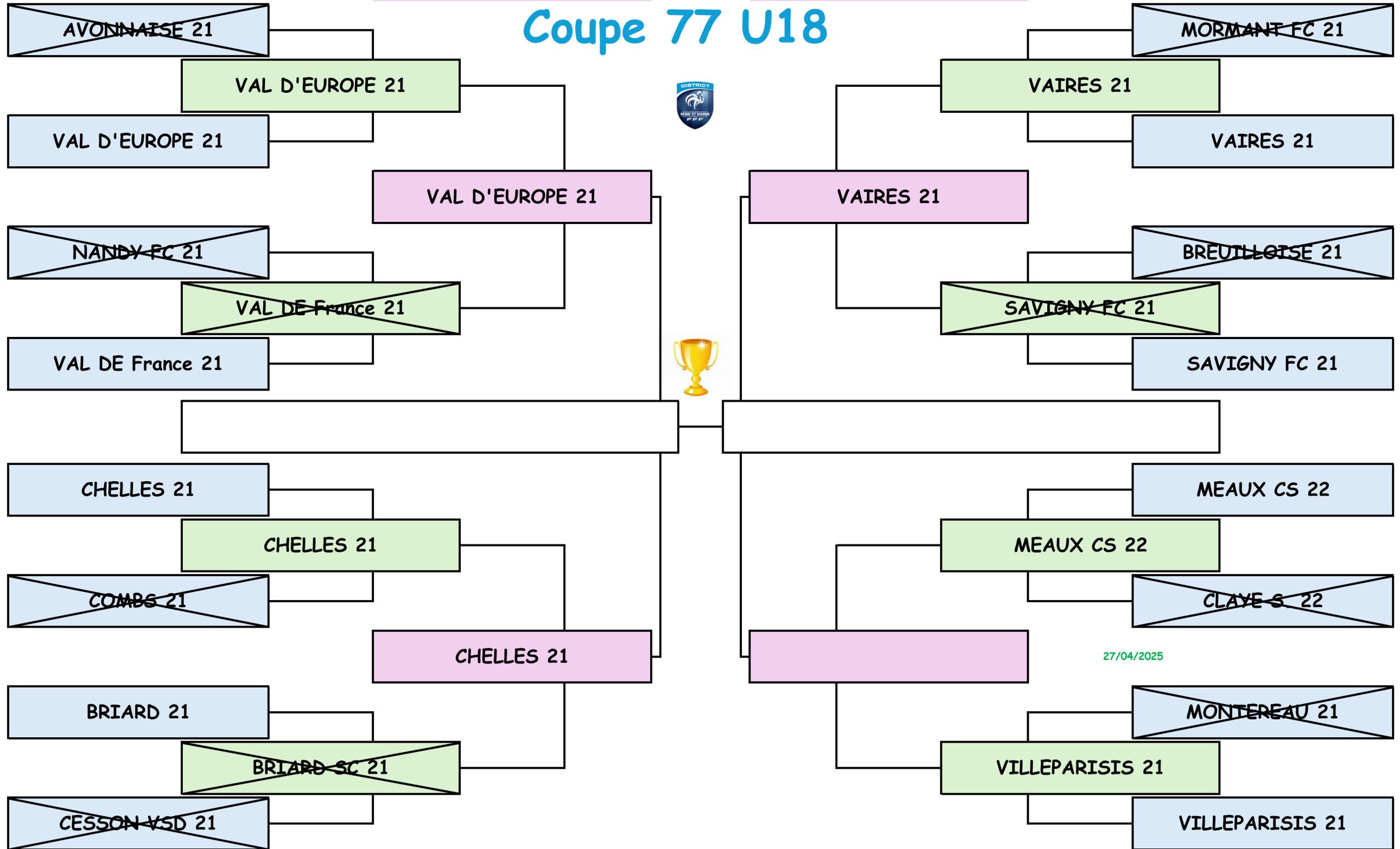
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

# Coupe 77 U18



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

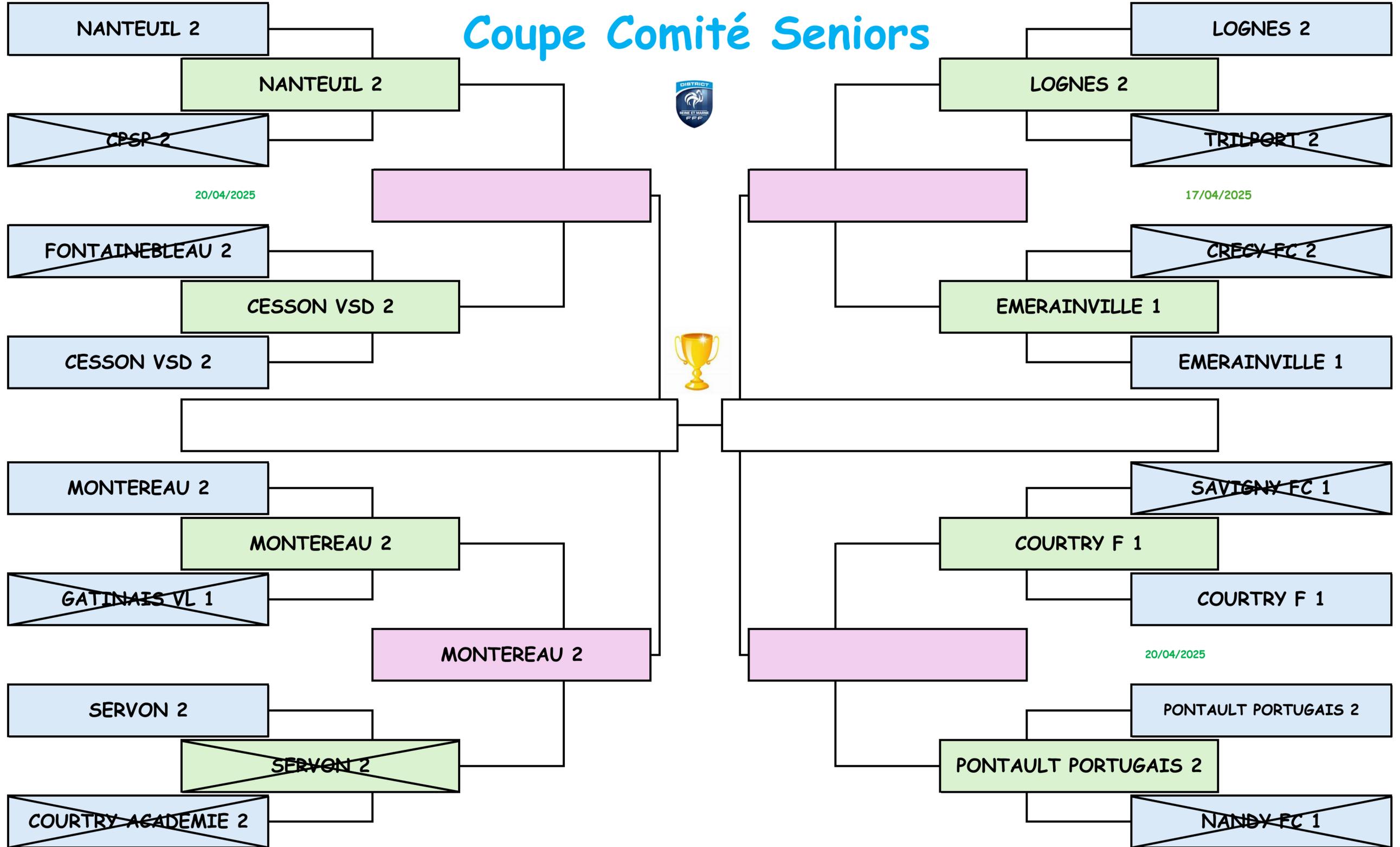
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

# Coupe Comité Seniors



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

# Coupe 77 Seniors

